



Mairie de Jardres
3, rue de la mairie
86800 JARDRES
Tél. 05 49 56 70 56
jardres@cg86.fr

Bulletin Municipal



Jardres « vu du ciel »

Janvier 2010 – n°36



**Ambulance
V.S.L. Taxi**



Véhicule aménagé
pour personnes
en fauteuil roulant



DAOUT - PERRIN

05 49 56 60 59 • 05 49 56 71 05

34, route de Chauvigny - 86800 SAINT JULIEN L'ARS

POMPES FUNEBRES

Depuis



1920

CONTRAT OBSEQUES



ARMURERIE - PÊCHE

Jean Paul JAILIN



**ZA la Carte
86800 Jardres**



05 49 46 50 92



Lion d'Or
Cuisine Gourmande

Jacqueline et Jean-Pierre
THEVENET

8, rue du Marché
86300 Chauvigny

Tél: 05 49 46 30 28
liondor86@orange.fr

Logis
Restaurateur
Hôtelier

2009

QUALITE FRANCE
Certifié
8, rue du Marché - 86300 CHAUVIGNY



avec L'alternance
donne un sens à ton avenir !

PORTES OUVERTES
samedi 20 mars - 9h/18h
mercredi 19 mai - ap-midi uniquement

MFR JARDRES, 5 rue Vallée Chauveau
Après la 5ème, la 4ème : 15 semaines à la MFR / 22 semaines en STAGES
> 4ème - 3ème : Tous supports professionnels
Après la 3ème : 18 semaines à la MFR / 19 semaines en STAGES
> Bac.Pro CGEA : Elevage bovins-caprins-équins
Tél : 0549563073 - www.jardres.mfr.fr

3 Mot et Voeux du Maire

INFORMATIONS MUNICIPALES

- 4 Commission des Finances
Budget
Tarifs municipaux
- 5 Commission Voirie
- 6 Commission Scolaire
Commission des Bâtiments
- 7 Lotissements
- 8 Commission Vie Associative
Accueil nouveaux habitants
Commission Information
- 9 Hommage à M.Gonzague de Chalais

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET PAYS CHAUVINOIS

- 10 Communauté de Communes
- 11 Pays Chauvinois

VIE ASSOCIATIVE

- 13 Les Aînés Ruraux
- 14 Les Anciens Combattants
- 15 L'ACCA
- 16 La Gym Volontaire
Art Floral
- 17 Les Donneurs de Sang
- 18 Jardres nord « vu du ciel »
- 19 Jardres sud « vu du ciel »
- 20 Le Football Club
- 21 Les Baladins de Jardres
Le Théâtre
- 22 L'APE
- 23 TPJ Multimédia
Concours des maisons fleuries
- 24 La Bibliothèque municipale
Association «Jouer la Carte»

DIVERSES ANIMATIONS JARDRAISES

- 25 Jardinage : Le potager en carrés
Troc-vert
- 26 L'Etoile D'or
Pressec champêtre
Visite centrale de Civaux

MEMOIRE JARDRAISE

- 28 et 29 Veillées Jardraises
Jardres 1900

INFOS DIVERSES

- 30 Environnement : SIMER Informations
- 31 Démarches administratives
Le Bruit
Mots croisés de Michel Froger
- 32 Collision avec un gibier
Réglementation terrains non entretenus
- 33 Statistiques
Recensement dès l'âge de 16 ans
Compte ameli
Calendrier des fêtes
- 34 Législation sur les chiens
Les Jardrais ont la parole
Solution des Mots croisés

Voir en annexe les comptes rendus
du conseil municipal

le mot du maire

2009, une année très vite passée, laissant derrière elle son lot d'incertitudes, dans un contexte difficile, ne permettant pas toujours la réalisation de nos projets. Des satisfactions quand même avec l'attrait de notre commune, accueillant toujours de nouveaux habitants. Nous avons eu le plaisir de les accueillir dernièrement lors d'une réception à la salle des fêtes.

N'oublions pas Monsieur de CHALAIN qui nous a quitté au printemps dernier. Nous lui rendons hommage dans ce bulletin. Je pense que dans les mois à venir nous pourrions envisager, avec l'accord de la famille, de donner son nom à un édifice ou un lieu public de la commune.

2010, année de réformes au niveau des régions, des départements et des communes. Est-ce un bien ou un mal, seul l'avenir nous le dira. La réforme la plus importante annoncée pour les communes est la Taxe Professionnelle, première ressource financière des collectivités. Pour 2010, les recettes de la Taxe Professionnelle seront équivalentes à 2009.

A nous, élus, de rester vigilants et dans la mesure de nos possibilités de conserver une gestion modérée des taux d'imposition.

La crise économique reste toujours d'actualité entraînant parfois pour les entreprises, les commerces, les ménages et les collectivités de sérieuses difficultés financières. La Société Francepierre Poitou-Charentes des Carrières de Brétigny en a subi les conséquences en procédant à des licenciements au début de l'année 2009.

Nous devons malgré tout aller de l'avant. Une étude est lancée pour la restauration et la destination des bâtiments communaux, mairie, presbytère, ancien atelier, ancienne école et les possibilités d'extension de la salle des fêtes.

Sont prévus l'enfouissement des réseaux rue de la Pascalière, de la Vallée Chauveau et l'extension du réseau d'assainissement pour le futur lotissement de la Chagneraie.

En 1997, nous parlions déjà de la rénovation de la mairie. Il devient urgent et surtout indispensable de réaliser ces travaux, nécessaires aujourd'hui pour une commune de 1 200 habitants. Vous aurez plus détails sur les réalisations à venir dans les pages suivantes du bulletin.

Je remercie les bénévoles de nos associations, qui par leur dévouement contribuent au dynamisme de notre commune. Un merci aux membres de la commission information et à son président Jean-Marie Vriet pour la réalisation de ce bulletin municipal.

Je souhaite aux Jardraises et Jardrais une bonne et heureuse année 2010.

Jean-Luc MAERTEN

Nous remercions les annonceurs qui ont contribué au financement de ce bulletin.

Nous les recommandons à l'attention des habitants de Jardres.

Nous remercions l'association « Balade en montgolfière » et son président Jean-Daniel OUVREARD pour les vues du ciel de Jardres publiées dans ce bulletin.



Assistance nombreuse
aux vœux du Maire

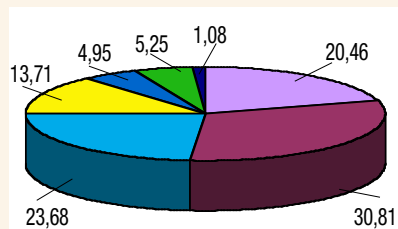
Commission finances

Budget de fonctionnement 2009

Dépenses de fonctionnement

Désignation	Montant	%
Charges à caractère général	135 050,00	20,46
Charges de personnel et frais assimilés	203 350,00	30,81
Atténuation de produits	70,00	0,01
Autres charges de gestion courante	156 293,00	23,68
Charges financières	90 500,00	13,71
Charges exceptionnelles	300,00	0,05
Dépenses imprévues	32 670,00	4,95
Virement à la section d'investissement	34 664,00	5,25
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 153,00	1,08
TOTAL DEPENSES	660 050,00	100,00

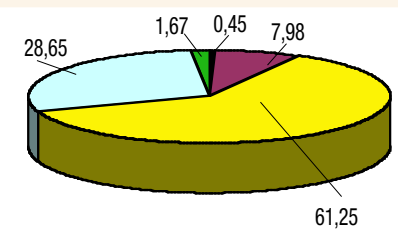
Dépenses %



Recettes de fonctionnement

Désignation	Montant	%
Atténuation de charges	3 000,00	0,45
Produits des services, domaine et ventes diverses	52 700,00	7,98
Impôts et taxes	404 255,00	61,25
Dotations, subventions et participations	189 095,00	28,65
Autres produits de gestion courante	11 000,00	1,67
TOTAL RECETTES	660 050,00	100,00

Recettes %

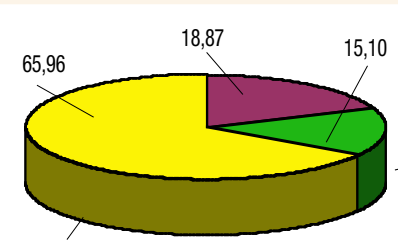


Budget d'investissement 2009

Dépenses d'investissement

Désignation	Montant	%
Dotations, fonds divers et réserves	300,00	0,07
Emprunts et dettes assimilés	83 500,00	18,87
Immobilisations corporelles	66 841,42	15,10
Immobilisations en cours	291 932,23	65,96
TOTAL DEPENSES	442 573,65	100,00

Dépenses %



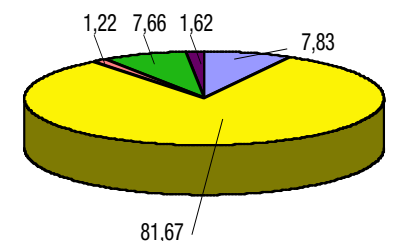
Détail opérations d'investissement

Bâtiment	189 887,03
Groupe scolaire	86 167,80
Voirie non communautaire	69 877,40
Acquisition matériel/mobilier	12 841,42
TOTAL DEPENSES	358 773,65

Recettes d'investissement

Désignation	Montant	%
Virement de la section de fonctionnement	34 664,00	7,83
Dotations, fonds divers et réserves	361 463,40	81,67
Subventions d'investissement reçues	5 400,00	1,22
Excédent d'investissement reporté	33 893,25	7,66
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 153,00	1,62
TOTAL RECETTES	442 573,65	100,00

Recettes %



Tarifs communaux

Location salle des fêtes

- Banquets, Repas, Mariage, Bals, Spectacle, Concerts, Exposition, Ventes
commune : sans chauffage 278 €, avec chauffage 402 €
hors commune : sans chauffage 525 €, avec chauffage 690 €
* Associations de la Communauté de communes du Pays Chauvinois et du RPI : sans chauffage 394 €, avec chauffage 517 €
- Arbres de Noël, loto
commune sans chauffage 186 €, avec chauffage 278 €
hors commune sans chauffage 371 €, avec chauffage 484 €
* Associations de la Communauté de communes du Pays Chauvinois et du RPI sans chauffage 278 €, avec chauffage 363 €
- Banquet, Mariages (au maximum 50 personnes)
commune sans chauffage 196 €, avec chauffage 299 €
- Autres manifestations, assemblée générale, vin d'honneur
commune sans chauffage 83 €, avec chauffage 216 €
hors commune sans chauffage 206 €, avec chauffage 278 €
* Associations de la Communauté de communes du Pays Chauvinois et du RPI sans chauffage 155 €, avec chauffage 208 €
- Office avec lave vaisselle pour tous 103 €
- Caution pour tous 500 €

* dont des habitants de Jardres sont membres actifs de l'association.
Tarifs accordés sur présentation d'un justificatif et applicables pour une seule location par an.

Location du hall d'entrée de la salle

(CAPACITÉ D'ACCUEIL MAXIMUM : 50 PERSONNES)

- Repas, Réunion, Vin d'honneur
commune : sans chauffage 51 €, avec chauffage 71 €
hors commune : sans chauffage 91 €, avec chauffage 142 €
- Office tarif unique : 103 €

Concession de cimetière

- Concession trentenaire : le m² 103 €
- Concession cinquantenaire : le m² 155 €

Assainissement

- Taxe de raccordement : 2 164 €
- Taxe de branchement : 670 €
- Redevance d'assainissement
le forfait 52 €
le m³ d'eau 0,64 €

Photocopies - Fax -

Extrait Plans Cadastraux (Sig)

(PRODUITS ENCAISSÉS SUR LA RÉGIE DES PHOTOCOPIES)

- A4, recto : 0,26 €, recto-verso : 0,51 €
- A3, recto : 0,31 €, recto-verso : 0,61 €
- FAX, la première page : 1 €, les suivantes : 0,15 €
- PLANS CADASTRAUX, A4 = 1 €

Location de matériel

- Tables avec tréteaux 3 €
- Tables rondes avec tréteaux 4 €
- Banc 1 €
- Podium Forfait 150 € quel que soit le nombre de plateaux
- Vaisselle Pas de location

Commission Voirie, Environnement

Travaux réalisés au titre de 2009 par la Communauté de Communes pour un montant total de 25 307,80€

- Rue de Migné à Servouze pose de bordures de trottoirs dans le virage 2 339,75€
- Route de Migné du CD 20 à la dernière maison avant la ligne de chemin de fer 5 434,26€
- Reprofilage des virages chemin de Migné dans hameau 6 080,06€
- Goudronnage à la Chevrerie, La Mastalière (facilite les services publics, poste, poubelles) 8 203,20€
- Fosse Couturier ; aménagement de la place avant les 2 dernières maisons 2 685,00€
- Pressec, rue des Grippe ; aménagement trottoir 565,53€

Reste à réaliser l'aménagement du bourg pour la sécurisation, une partie a été réalisée Place Raphaël Guillon et certains problèmes d'écoulement d'eau ne sont pas terminés.

Le coût total pour la communauté de Communes est de 24 270,48€ auquel s'ajoutera une part communale de 22 000€.

Ces travaux seront réalisés courant 2010, lorsque le SIVEER aura procédé au changement des tuyaux de la grosse conduite, les tuyaux actuels en fonte datent de plus de 50 ans. Il était donc judicieux que ces travaux soient effectués avant.

Travaux réalisés par la Commune

Cette année ce sont des travaux de fonctionnement courants qui ont été effectués.

Achat de panneaux et bandes de peinture refaites par les employés communaux.

Fauchage élagage

Travaux confiés cette année au SIMER.

Il y a eu un fauchage d'effectuer au mois de Mai, un deuxième fin Octobre ainsi que l'élagage des voies communales et chemins ruraux. Travail important, car pas été effectué depuis plusieurs années, faute de matériel.

Pourquoi la commune n'a pas renouvelé le matériel ? Il faut savoir que les normes ont changé, le coût du matériel est très élevé et de plus le tracteur actuel n'est plus assez puissant et ne serait utilisé que 2 à 3 semaines par an.

Désherbage

L'utilisation des désherbants devient de plus en plus complexe, du fait des effets indésirables des produits : pollution, dangerosité...

Il faudra changer les méthodes, il restera plus d'herbe et il faudra s'habituer.

Chemins de randonnées

Les projets présentés seront réalisés puisque la commune a été retenue dans le programme de la Communauté de Communes.

Deux rappels importants :

- Le 1^{er} concerne le dépassement des haies et arbres sur la voie publique. Il est rappelé que chaque propriétaire doit tailler ses haies et ses

arbres en limite de propriété et qu'en aucun cas ils ne doivent dépasser sur le domaine public. En cas d'accident la responsabilité du propriétaire serait engagée.

- Le 2^e concerne l'incinération des végétaux. Les autorisations d'incinérer les végétaux ne dépendent plus du Maire. Il suffit d'appeler le service spécial de la météo, IFM (indice feu météo) au 05 49 55 69 90. Ce serveur vocal vous donnera toutes les indications pour procéder à l'incinération.

Nouveau cimetière

Comme tout espace paysager, le trop grand nombre d'arbres et leur développement, particulièrement les bouleaux, ont créé des nuisances. Aussi il a été procédé à leur abattage, ce qui a redonné de la clarté et les feuilles mortes n'envahissent plus les tombes et les allées.

Il reste à réaliser le jardin du souvenir. Comme il n'y a pas de columbarium, un emplacement est délimité pour l'installation de cavurnes.

Ancien cimetière

Remplacement de la petite porte d'entrée, l'ancienne était entièrement rouillée.

Le conteneur à ordures n'est pas fonctionnel et sera remplacé par des bacs plus pratiques permettant un tri sélectif.

Eclairage public

Les travaux prévus en 2009 ne seront réalisés qu'en 2010 : l'enfouissement de la ligne moyenne tension, rue de la Vallée Chauveau, Place de l'Eglise, la Pascalière et route d'Anzec.

L'éclairage sera donc modifié et les lampadaires récupérés seront installés dans des secteurs actuellement non éclairés.

Dans le cadre des économies d'énergie et de coût, l'intensité de l'éclairage a été ramenée de 244 à 234 Watts. De nouvelles réductions pourraient être envisagées.

Prévisions pour 2010 et au-delà

- Réfection de la rue de la Vallée Chauveau, de l'Eglise au carrefour route de Bonnes et Bolin.
- Réfection de la rue de la Tour après la construction du lotissement communal.
- Goudronnage route de Bonnes, du bourg à Paradis (grand virage).

Travaux de sécurité

En plus des travaux du CD20 et de la Place, demande au Département de limiter la vitesse à 70 km/h au niveau du stade et jusqu'à l'entrée de l'agglomération, route de Lavoux.

Rue de la Gare

Après plusieurs études, il est impossible de faire un mini rond-point au carrefour des rues de la Gare, de La Tour et de l'Ormeau. A titre expérimental, il est proposé, pour casser la vitesse, la pose de stop sur une période de 3 mois, sur la rue de la Gare, au niveau de la Fosse Couturier

ou de la Tour. Un cahier sera mis à la disposition du public afin de donner son avis, voire d'autres propositions. A l'issue du délai et en fonction des résultats, une décision sera prise.

Rue de la Vallée

Aménagement des bas côtés de la route, pour permettre une circulation sécurisée des piétons, de la RD 951 et l'abri bus jusqu'à la sortie de l'agglomération. Une étude a été demandée.

Sortie zone de la Carte

Compte tenu du nombre fréquent d'accidents à la sortie de la Carte, la DAEE étudie des solutions, voire un rond-point.

Lorsque le projet sera prêt, il fera l'objet d'une réunion avec les commerçants de la Carte. Le coût de cette opération serait de l'ordre de 200 000€.

Voirie Départementale

Aménagement de la RD 951 (ex RN 151) entre Jardres et Chauvigny.



Le Département avait reçu des fonds de l'état pour réaliser un creneau de dépassement dans le sens Jardres - Chauvigny (du carrefour de la Vigne au Roux au chemin de Bois Senebaud) avec aménagement d'un tourne à gauche à la Vigne au Roux. Il faut noter que ces travaux auraient dû être réalisés en 1988 lors de la mise hors gel de la route. Depuis la circulation a beaucoup évolué.

Une réunion publique a été organisée par la Commission Voirie du conseil Général et la DAEE pour expliquer le projet. Des désaccords avec l'ensemble du public ont surgi notamment au sujet d'un rond point à la Vigne au Roux qui paraît plus utile pour la sécurité.

Devant ces problèmes, le Département est revenu à son projet initial avec la mise d'un enrobé du carrefour de Jardres au Rond Point de l'entrée de la Rcade de Chauvigny.

James FOMBEUR

Commission scolaire

Rentrée scolaire 2009/2010

L'effectif reste constant avec 304 élèves en 2009 contre 302 en 2008.

Seule remarque, le nombre d'enfants issus de Pouillé est en augmentation et parallèlement ceux de Jardres et Tercé sont en diminution.

Voir le tableau ci-contre.

Travaux

Cette année la commune s'est attachée à « relooker » la cour de récréation et l'aire de jeux. Suite à l'échange de terrain avec Florence POITEVIN un mur a été construit du côté de M. THEVENET et une clôture a été installée coté du docteur CHAMBENOIT. Une partie du terrain est semé en gazon et des travaux de goudronnage ont permis d'améliorer la fonctionnalité de la cour de récréation.

Sur l'ancien court de tennis le bac à sable est rebouché et des terrains de jeux sont tracés avec l'installation de poteaux de baskets. Les enfants vont donc pouvoir s'initier au basket, au hand et autres jeux.



Panneau de basket

Communes d'origine des enfants	Ecole de Jardres	Ecole de Pouillé	Ecole de Tercé	Totaux
Jardres	48	25	30	103
Pouillé	33	18	33	84
Tercé	40	23	41	104
s/totaux	121	66	104	291
Leignes / Fontaine	1		1	1
Chauvigny			1	2
Lavoux		1	2	3
Saint-Julien l'Ars		2		2
Valdivienne-Morth La Chap. M	3	1	1	5
Totaux	125	70	109	304

Garderie

Les effectifs restent stables, 50 à 55 enfants fréquentent la garderie qu'ils soient occasionnels ou en système forfait. Il faut savoir que depuis la rentrée, Pouillé a ouvert une garderie.

La commune a mis en place un goûter pour les enfants de la garderie.

Tarifs

Le repas cantine est à 2,90€

Garderie forfait annuel 230€

Garderie occasionnelle 2,74€ par jour

Personnel

Départ de Mme Etienne Delphine pour un emploi auprès du SIVOS et qui est remplacée par Meriam LECHEKHAB.

Enseignantes

Mme JEANNEAU CE2, Mme PETITPAS CM1, Mme BONCOURRE CM1-CM2

Mme KURDIAN Directrice CM2, Mme LEBEAU CE1-CE2, Melle JUTANT Remplaçante

Le conseil municipal souhaite à toute l'équipe enseignante et au personnel une excellente année scolaire.

Gilles CHEVALIER



Prévention routière



Professeurs des écoles (de gauche à droite)
Rang de derrière Mme JEANNEAU CE2, Mme PETITPAS CM1, Mme BONCOURRE CM1-CM2
Rang de devant Mme KURDIAN Directrice CM2, Mme LEBEAU CE1-CE2, Melle JUTANT Remplaçante

Commission bâtiments

Les petits travaux de 2009

- Réparation sur la toiture du Presbytère et de l'ancien atelier, suite à une infiltration d'eau (tuiles cassées et entourage de cheminée abîmé).
- Changement d'une gouttière et d'un tuyau de descente au niveau de la salle de fêtes.



Travaux cours d'école
et parking de l'école

Remplacement des tuiles de rive à la bibliothèque.

- Aménagement extérieur de l'école : Construction d'un mur de clôture entre l'école et M. et Mme THEVENET, pose d'un grillage sur la partie adjacente du terrain du Dr CHAMBENOIT. Coût des travaux à 15 954,64€

- Agrandissement de la cour de l'école, avec goudronnage, et suppression du bac à sable. Ces travaux s'élèvent à 17 427,04€

Au cours de cette année

Une convention a été passée avec l'ATD (Agence Technique Départementale) portant sur une réflexion d'aménagement de l'ensemble des bâtiments communaux. L'étude porte sur l'état de ces locaux et sur les besoins exprimés par les associations pour optimiser leur utilisation et pour

envisager leur éventuelle restructuration.

Courant Septembre, l'Agence Technique Départementale a réalisé un diagnostic des différentes activités associatives.

Un questionnaire a été adressé aux associations afin de recenser leurs besoins. Les premiers imprimés reçus font apparaître le besoin d'une « petite salle de réunion ».

Par ailleurs, nous devons prévoir un réaménagement de notre mairie, car nous constatons que le personnel est à l'étroit pour travailler dans de bonnes conditions. Il faudrait également que la mairie dispose d'une salle de mariages, d'un local pour l'archivage des documents.... A ce jour, avant d'engager de gros travaux, la commission bâtiments attend les conclusions de l'enquête effectuée par l'Agence Technique Départementale qui devrait aboutir fin 2009.

Sylvie BARRAT

Jardres et ses lotissements



Futur lotissement de la Chagneraie



Lotissement Morterole



Lotissement Les pièces de Jardres

**LOTISSEMENT COMMUNAL
DU BOIS DE LA TOUR**
LOTS 2, 3 ET 4 DISPONIBLES
au prix de 52€ le m²

Pour tout renseignement s'adresser
MAIRIE de JARDRES
au 05 49 56 70 56 ou jardres@cg86.fr



Lotissement de la Tour
Ci-contre le plan de bornage

Commission vie associative

A l'invitation de la commission « Vie Associative » les 14 associations et la bibliothèque de Jardres ont répondu présent à la réunion du lundi 21 septembre.

Le maire et la commission ont informé les associations de la décision de reprendre la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants abandonnée depuis près de 10 ans en retenant seulement les nouveaux des 5 dernières années.

Nous avons donc décidé comme il se faisait dans le passé de préparer un guide présentant les associations et les équipements de la commune à remettre à la cérémonie d'accueil.

Avec ce guide, sera joint un questionnaire destiné à connaître les souhaits et les besoins des nouveaux habitants.

Espérant ainsi que parmi ces nouveaux, certains souhaiteront participer à la vie associative apportant un peu de sang neuf dans nos associations.

Comme les années précédentes l'ensemble des associations a programmé leurs manifestations pour établir le calendrier des fêtes et manifestations 2010.

Le Football club qui fêtera son 40^e anniversaire a prévu un grand événement le samedi 29 mai.

Les associations, peut être sous l'égide du comité des fêtes envisagent d'organiser une journée des associations le samedi 11 septembre 2010.

Il s'en suivra une large discussion sur le devenir du comité des fêtes actuellement en sommeil.

Les associations ne sont pas contre sa relance en prévoyant de revoir les statuts et sa dénomination.

Il faudra ensuite désigner les responsables d'associations souhaitant siéger au bureau du comité.

En fonction de la volonté des uns et des autres une assemblée générale pourra être organisée en invitant personnellement les nouveaux habitants qui ont manifesté le désir de participer à la vie associative de leur commune.

Par ailleurs les commissions finances et informations ont réactualisé le règlement de la salle des fêtes et le principe d'utilisation de la caution dans le cas de dégradations lors des locations.

Jean-Marie VRIET



Accueil des nouveaux habitants

Commission information et communication

En 2009 nous avons continué la diffusion du courrier municipal avec un numéro inclus dans le bulletin municipal de janvier, un autre en avril, le dernier en octobre et sorti le guide des associations distribué aux nouveaux habitants en novembre.

Vous avez reçu début décembre l'agenda 2010 et aujourd'hui le bulletin municipal qui retrace l'essentiel de l'actualité jardraise et la vie de nos associations.

Dans ce bulletin vous découvrirez aussi de belles vues aériennes de notre commune prise lors d'un vol en montgolfière le vendredi 16 octobre 2009 piloté par Jean-Daniel Ouvrard, pilote et photographe professionnel qui, dans le même temps a réalisé ces photos.

Jean-Daniel Ouvrard, président de l'association « Balade en montgolfière » a offert ce baptême de l'air

à la commune permettant à notre maire et la secrétaire de mairie de contempler Jardres vu du ciel.

M. Ouvrard propose aussi un tarif préférentiel aux habitants de Jardres pour des baptêmes de l'air lors de manifestations publiques ou privées. Vous trouverez page 11 un encart avec ses coordonnées.

Dans la rubrique « Mémoire Jardraise » des cartes postales de Jardres du tout début des années 1900.

J'en profite pour remercier les personnes qui m'ont procuré ces vieilles photos.

Une rubrique jardinage où vous découvrirez une nouvelle façon de faire son jardin. comme sont en train de le réaliser Monsieur et Madame BELLANGER, nouveaux habitants de Jardres. Un retour en image du « troc vert » organisé par les Donneurs de Sang.

J'ai voulu aussi rendre un dernier hommage à notre ancien maire Gonzague de Chalain.

La commission travaille aussi sur une nouvelle version du site Internet de notre commune, plus conviviale, plus informative et plus dynamique avec une nouvelle charte graphique et de nouvelles fonctionnalités.

L'objectif principal sera de mieux communiquer

avec nos concitoyens et de faire mieux connaître Jardres et ses atouts.

Ce site régulièrement mis à jour et amélioré permettra d'obtenir des informations plus rapidement et de faciliter certaines démarches administratives.

Le club informatique de Jardres sollicité, par faute de temps et de disponibilité ne peut assurer cette charge de travail.

Nous ferons donc appel à un prestataire de service.

Jean-Marie VRIET



Les Obsèques de M. Gonzague de Chalain

C'est le samedi 4 avril que nous avons conduit à sa dernière demeure notre ancien maire, Gonzague de Chalain décédé le 30 mars 2009.

Sur le parcours de la Mairie à l'Eglise, le cortège s'est arrêté devant le monument aux morts ou devant la famille, les jardins, les anciens combattants et les élus, ou Jacques de Chalain a lu un discours en hommage à son frère dont voici l'intégralité :

« Nous accompagnons à sa dernière demeure notre très cher frère Gonzague, 6^e de 13 enfants. Mon grand frère Gonzague a toujours été pour moi un idéal parfait parce que très réaliste en me traçant irrésistiblement la voie à suivre.

Certains d'entre vous, particulièrement parmi les anciens se souviennent sûrement de l'existence de la ligne de démarcation qui partageait notre

commune en deux secteurs bien distincts, à savoir Jardres en France occupée et Chauvigny en zone libre.

Avec mon grand frère déjà plein d'audace et faisant preuve d'une tactique très élaborée, souvent avec la complicité de certains d'entre vous, nous avons organisé un circuit d'évasion qui a subsisté 18 mois de 1940 à septembre 1941.

Compte tenu de la réorganisation d'une force armée française en Afrique du Nord mon grand frère découvre déjà son idéal de soldat et me met dans la confiance immédiatement, à l'insu de notre père qui nous aurait refusé son accord.

Etant mineure à cette époque et continuant à suivre l'exemple de mon grand frère compte tenu de notre complicité permanente, j'ai avec beaucoup de difficultés, réussi à me faire admettre malgré mes 17 ans aux Chantiers de Jeunesse d'où j'ai très vite rejoint les rangs de la résistance.

Servant sur des opérations militaires extérieures, nous nous sommes perdus de vue, mon frère Gonzague a



servi sur tous les champs d'opérations extérieures de l'Armée d'Afrique où il a gagné ses galons et de nombreuses citations très brillantes.

Enfin ayant opté pour un parcours identique dans la 1^{re} Armée Française, j'ai eu la surprise de relever en Allemagne, que nous venions d'occuper, un régiment de Chasseurs d'Afrique commandé par mon frère en avril 1945.

Cette rencontre inopinée vous laisse imaginer l'euphorie qu'elle a provoquée. En effet, le jour de ces retrouvailles s'est réalisé avec une partie de ses hommes, arrivés par hasard pour fêter au champagne pour bien marquer très haut en le proclamant toute l'admiration qu'ils avaient pour mon frère, que je découvrait Capitaine.

Désirant en savoir plus, certains anciens, presque à l'âge de la retraite et servant dans le régiment de mon frère m'ont affirmé que dans tout leur passé ils n'avaient jamais rencontré une telle valeur d'officier.

Un tel exemple a d'ailleurs entraîné une vocation militaire pour notre petit frère Georges de Chalain, mort pour la France et avec qui il va maintenant reposer ».

Jacques de Chalain



Hommage à Michel PIERRE

Michel PIERRE nous a quitté brutalement le 1^{er} décembre dernier à l'âge de 82 ans.

Né le 27 septembre 1927 à Jardres, il était le fils d'un exploitant agricole très connu dans la commune, et vivait à Jarriges avec ses cinq frères. A la fin de la guerre il vient habiter à Gate-Bourse sur le bord de la RN 151 où il demeurait toujours.

Père de deux filles, Annick et Françoise, il avait quatre petits enfants et deux arrière-petits-fils Pablo 2ans et Enzo 9 mois qu'il tenait dans ses bras l'été dernier (sur la photo ci-contre).

Cet artisan peintre en bâtiments, surnommé Poupou, avait fait son apprentissage pendant la guerre chez M. Abrioux à ST-Julien L'Ars avant de se mettre à son compte à Jardres en 1950. Il a formé plusieurs apprentis de Jardres et des communes alentours. Il avait pris sa retraite en 1986. Participant activement à la vie associative de Jardres dans les années 60 il était toujours

présent aux grandes fêtes de l'époque. Sous son apparence réservée et son air sérieux, il maniait l'humour et les jeux de mots à merveille et nous surprenait toujours en sortant l'une de ses dernières blagues.

Proche de la nature, il aimait se rendre très souvent autour de son étang et s'adonnait à la chasse depuis très longtemps. Il était encore à la chasse le dimanche qui a précédé sa mort.

Michel était passionné d'aviation. Il avait fabriqué une maquette de la Caravelle, exposée plusieurs fois à la foire exposition de Chauvigny. Il a encore récemment construit le Concorde.

Il était aussi passionné de voitures anciennes et avait également restauré plusieurs voitures hippomobiles, dont un break de chasse de 1895, exposé à plusieurs reprises lors des fêtes communales.

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme généreux, fidèle en amitié et pourvu du bon sens populaire.

André DARTHOUT



Communauté de communes

BUDGETS 2009

Budget principal

Section de fonctionnement = 2 346 100€ ;

Section d'investissement = 2 344 508€

Budget annexe « opérations économiques »

Section de fonctionnement = 400 734€

Section d'investissement = 490 120€

Budget annexe « Ordures ménagères »

Section de fonctionnement = 875 121€

Section d'investissement = 174 600€

Le taux des bases a été relevé, il n'avait pas été augmenté depuis juin 2004

La Taxe d'habitation passe de 4,28 à 4,32%

La Taxe foncier bâti passe de 5,64 à 5,70%

La Taxe foncier non bâti passe de 12,70 à 12,83%

La Taxe professionnelle passe de 5,31 à 5,37%

La Taxe professionnelle de zone créée en 2008 passe de 18,54 à 19,16%

Construction du nouveau siège de la Communauté de Communes

Le bail de location des locaux actuels situés au 7 rue Vassalour, avec la ville de Chauvigny, n'étant

pas renouvelé, la Communauté de Communes a fait le choix de construire un nouveau bâtiment de 430 m² locaux sur ses terrains, au rond-point de Peuron face à Gamm Vert. Ce bâtiment sera opérationnel en janvier.

La collectivité disposera d'une dizaine de bureaux plus vastes et plus fonctionnels avec des possibilités évolutives. Plusieurs bureaux pourront être destinés à la location pour permettre une diminution des charges. Trois sont déjà loués aux sociétés SETCA et SECTA Energie (La Chapelle Viviers) pour une meilleure accessibilité aux nouvelles technologies.

Création éventuelle d'une ZDE (zonage de développement de l'Eolien)

Certaines communes envisagent l'installation d'éoliennes sur leur territoire. Afin d'effectuer les études, il a été demandé aux Communautés de Communes de se doter d'un zonage de développement de l'éolien. Après que chaque Conseil Municipal se soit déterminé, une majorité de communes se sont prononcées contre le projet.

Il n'y aura donc pas de zonage de développement dans la Communauté de Communes du Pays Chauvinois.

Loisirs

En 2009, la piscine, le Centre de Loisirs sans Hébergement, le vélo rail, le spectacle du château des Aigles, l'Etang de la Puye ont très bien fonctionné avec une excellente fréquentation. Cette année le Festival d'été s'est très bien déroulé avec un seul spectacle transféré en salle à cause du mauvais temps.

CIAS

(Centre intercommunal d'action sociale)

Compte tenu de la conjoncture actuelle, les demandes d'aides explosent, de même que la fréquentation de l'épicerie sociale, ce qui n'est pas sans conséquence sur les autres activités du CIAS.

C'est ainsi que cette année, l'âge retenu pour l'invitation au spectacle des aînés passe de 60 à 65 ans. Si la situation perdure des aménagements seront nécessaires.

Voici, quelques uns des principaux événements qui ont marqué la communauté de communes en 2009, dans l'attente des nouvelles données territoriales et la suppression de la taxe professionnelle pour 2010.

James FOMBEUR

Le Schéma de Cohésion Territoriale (SCOT)



Un SCOT c'est un document d'urbanisme qui s'impose juridiquement, et qui a une portée générale sur un territoire continu et sans enclave :

- qui propose les éléments d'équilibre dans le développement (équilibre entre les zones urbaines agricoles, économiques) et les mesures propres à préserver la qualité de vie sur le territoire (qualité de l'air, des milieux, des sites et paysages) ;
- qui fixe les orientations générales de l'organisation du territoire en vue de préserver l'équilibre entre les zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles ;
- qui prévoit les objectifs des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique et de déplacements.

Un SCOT c'est un document d'aménagement du territoire à moyen ou long terme :

- qui met l'accent sur la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti du territoire concerné ;
- qui participe à prévoir avec cohérence les déplacements sur le territoire concerné et l'utilisation des équipements structurants ;
- qui limite l'étalement urbain.

Un ScoT :

- n'est pas un document qui détermine la destination des sols, c'est le rôle du PLU
- n'est pas un document qui permet des localisations précises ;
- n'est pas un document qui définit les droits à construire.

A quoi sert le ScoT ?

- à prévoir un territoire équilibré.
- à guider pour le choix des règles d'urbanisation.
- à définir les grandes orientations d'aménagement.
- à générer une cohérence sur un territoire donné entre tous les documents d'urbanisme.

Pays Chauvinois

Le folklore péruvien à Jardres

Par une belle soirée d'été un nombreux public était rassemblé devant la salle des fêtes pour assister à un spectacle haut en couleur et en rythme organisé dans le cadre du Festival d'été en Pays Chauvinois.

Ce groupe péruvien « Cosandama » de Lima est composé d'une quarantaine de personnes, danseurs et musiciens, qui durant 2 heures ont emmené les spectateurs dans un voyage très coloré avec des costumes provenant des différentes régions du Pérou.

A la fin du spectacle, à l'échange des cadeaux, notre maire s'est fait coiffer du fameux bonnet péruvien.

Jean-Marie VRIET



Offrez la liberté et l'aventure au plus près de la nature



pour toutes les occasions, mariage, anniversaire, retraite... avec Jean-Daniel OUVRARD, pilote professionnel affilié à la Fédération Française d'Aérostation avec 16 ans d'expérience et plus de 1800 heures de vol.

Un inoubliable baptême de l'air en choisissant le vol « Découverte » ou le vol « Prestige ».

Programme d'un vol « Découverte » :
 Transfert sur le site d'envol avec présentation du matériel et participation des passagers au gonflage.
 Décollage et vol au gré des vents d'environ 1 heure.
 Atterrissage et plage de la montgolfière avec les passagers.
 Remise d'un diplôme et d'un cadeau offert par le pilote.
 Retour au point de départ.

La durée totale de l'animation et du vol est d'environ 3 heures.

Programme d'un vol « Prestige » :
 Idem au programme du vol « Découverte » mais avec 2 heures de vol environ + le champagne à l'atterrissage.

Offre exclusive réservée aux habitants de Jardres pour le vol « Découverte »

160€ par personne au lieu de 189€

Pour tout renseignement :
 Jean-Daniel OUVRARD
 SARL Montgolfière Centre Atlantique
 10 route de Châtelleraut
 Besse 86540 THURE
 Tel: 06 82 28 68 29 - Tel/Fax : 05 49 90 53 25
 e.mail: montgolfiere.co@orange.fr

En effet :

- Le ScoT s'impose au PLU.
- Le ScoT s'impose à la carte communale.
- Le ScoT s'impose aux programmes locaux de l'habitat (PLH Plan de Déplacement Urbains).
- Le ScoT s'impose aux opérations foncières et d'aménagement.
- Le ScoT s'impose aux schémas de développement commerciale et autorisations d'urbanisme commercial.

L'élaboration du ScoT va coûter 0,85€ par habitant et par an pour les trois prochaines années.

Les délais du ScoT : L'objectif est de commencer les études en janvier 2010 et d'élaborer le ScoT pour 2012.

La gestion du ScoT:

- Elle sera assurée par le SMASP sous sa nouvelle forme.
- Elle sera confiée à un chargé de mission recruté par le SMASP mais rattaché au direc-

teur de Vienne Service. Ce chargé de mission sera à disposition dans les locaux de Vienne Service.

- Elle donnera lieu à des études validées par le SMASP dans sa configuration élargie.
- Elle sera l'objet de réflexions concertées et d'une coopération de tous les instants avec notamment et conformément aux accords conclus, Monsieur le Président du Conseil Général qui sera associé étroitement à titre consultatif aux réunions du SMASP.

Périmètre du SCOT

Ce nouveau périmètre, tel que délimité au plan ci-joint, englobe 13 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dont 2 Communautés d'Agglomération (de Poitiers: la CAP – et du Pays Châtelleraudais: la CAPC), 11 communautés de Communes – de Val Vert du Clain, du Pays Méluin, du Pays Chauvinois, de Vonne et Clain, du Lençloîtrais, du Pays Vouglaisien, de Vienne et Moulière, des Vals de Gartempe et Creuse, du Mirabelais, de la

région de la Villedieu-du-Clain, de Neuville, et de la Commune de Bellefonds.

Le SMASP, regroupe actuellement les Communautés d'Agglomération de Poitiers et du Pays Châtelleraudais et la Communauté de Communes Val Vert du Clain, qui sont comprises dans le périmètre arrêté par le Préfet.

Les statuts du SMASP ont été modifiés le 15 mai 2009, pour en faire un syndicat à la carte, (ses seuls membres historiques ayant la compétence de la gestion de la base de loisirs de Saint-Cyr), et son périmètre a été modifié et élargi aux nouveaux membres susvisés, en application de l'article L.5211-18CGCT.



VENTE - RÉPARATION - MAINTENANCE
Point de vente Orange ADSL - Consommables impression

7 rue de Saint Savin
(face au cinéma)
86300 CHAUVIGNY
Tel 05 49 61 34 22

www.delic-emedi.com



Intimité Beauté

Cellu M6 - Soins visage et corps - Maquillage - Epilation

Lundi	14 h 00 - 19 h 00
Mardi	9 h 30 - 12 h 30 / 14 h 00 - 19 h 00
Mercredi	9 h 30 - 12 h 30 / 14 h 00 - 19 h 00
Jeudi	9 h 30 - 19 h 00 (en continu)
Samedi	9 h 30 - 17 h 00 (en continu)

DECLÉOR
Place SADÉBRIA
86800 Sèvres-Arnaumont

Tel. 05 49 51 17 61

Sté BONNEFOY PALMIER

S.A. au capital de 1 020 000€

**TRAVAUX PUBLICS
TRANSPORTS CARRIÈRES
BETON PRÊT À L'EMPLOI**



Avenue de la Vienne
86300 CHAUVIGNY - Tél. 05 49 46 31 03 - Fax. 05 49 46 47 23

2, place Paul Dezanneau
86800 Sèvres-Arnaumont

RESTAURANT

Plat du Jour
Carte

LA GASTRONOMIE PORTUGAISE AU CŒUR DE LA VIENNE

SPECIALITÉS

VIN PORTUGAIS

TRES MARIAS midi et soir

Région de Porto

Lundi au samedi - Tél. 05 49 44 64 78

FERMÉ dimanche soir, lundi soir, mardi soir

ELECTRICITE GENERALE

Francis
Marsault



RENOVATION

**CHAUFFAGE
ELECTRIQUE**

VENTILATION

ALARME

LA LOGE 86800 POUILLE

tél. **05 49 56 86 23**
Fax



FABRICATION et POSE

MENUISERIES SUR MESURE

NEUF et RENOVATION

Escaliers, Cuisines,
Volets roulants, Stores...

La Vallée du Pont
86800 St JULIEN L'ARS
Tél. 05 49 56 81 19
Fax 05 49 01 36 17
vrietfils@orange.fr

Club des Aînés Ruraux

Une année, si vite passée, s'en va, et déjà les perspectives 2010 apparaissent.

Vite passée cette année, avec des rencontres riches et pleines de promesses ; déjà nous les mesurons tangibles.

Nos activités demeurent au plan local, celles de toujours, ciment de la convivialité et des échanges, de l'écoute et de la bonne humeur.

La belote activité des deux jeudis par mois, parfois 2 tables pour une ambiance souriante, mais concentrée, ou franchement drôle... toujours animée, remède promis et assuré contre la morosité.

Le Scrabble, sérieux, ludique et souvent émaillé des bonnes histoires du passé, des dernières nouvelles... bref c'est un peu le salon où l'on cause, c'est le suppléant du café disparu.

Le club prend, deux fois par mois, ce relais important, devient le point de rencontre où se côtoient le passé et le présent, mais qui n'omet jamais l'avenir, qu'il soit soucis ou promesses.

Cette année encore nos cœurs ont été meurtris par les disparitions. Que les familles trouvent l'assurance de notre amitié et de la solidarité du club.

Mais que serait cette assemblée souvent peinte comme des « beloteurs impénitents », des « scrabbleurs tous terrains », sans l'esprit de partage et d'écoute, sans la solidarité, et plus encore le regard vers l'horizon.

Les yeux se lèvent dans le club pour regarder devant, loin, très loin.

Les nouveaux arrivent à Jardres, certains en pleine activité, d'autres en phase de préretraite ou de retraite. Le club est aussi là pour les accueillir, ouvrir des portes, des horizons, et des services.

Le club adhère à la Fédération des Aînés Ruraux, et à ce titre bénéficie de l'ensemble des services, qui font le dynamisme et la fierté, parfois provoquent l'envie ou le souhait de copier.

Copier pour mieux et plus, nous sommes heureux, copier pour moins et surtout plus sélectif, nous le rejetons.

Ce mouvement, Aînés Ruraux ; est une éthique, l'ouverture permanente, l'écoute, la proposition, et la mise en place de moyens pour que, sans limite d'âge, tous les adultes puissent trouver une place, une activité, les moyens, adaptés à leurs attentes.

Demain nous aurons la possibilité de faire de la généalogie, de nous adonner à la poésie et à l'écriture (activité Novella), à la calligraphie, etc ; la fédération se propose d'ouvrir à tous les clubs, une aide transversale.

Deux grandes manifestations en 2009, ont marqué cette volonté.

Une journée de la Forme, la première réalisée dans cet esprit et avec de tels moyens.



Des champions de France, un champion d'Europe, et des disciplines telles le tir à l'arc, à côté de la pétanque et du Croquet, la balade comme la randonnée, le cyclotourisme et toutes les activités de plein air, y compris le Canoë... Une centaine de personnes a participé très activement, la prochaine sera plus encore déployée avec plus de participants.

Une journée de retrouvailles, avec près de 1500 personnes sur le site, et 18 stands, des

présentations aussi originales que locales, allant de nos produits régionaux à des artisanats en voie de disparaître, et Jardres était présent, bien représenté, notre petit club a été parmi les ouvriers très actifs de la réussite.

Un rassemblement unique :

L'assemblée départementale des présidents. Grâce à la collaboration municipale, nous avons réuni plus de 240 convives, après une matinée de travaux et de démonstrations notamment par des professeurs du CHRU, à la Salle des Fêtes. Réussite et bonhomie au programme, font que cette journée a marqué les esprits et appelle d'autres manifestations comme celle-ci. Nous sommes prêts, si la municipalité en accepte le renouvellement. Remercions au passage les bras et bonnes volontés du club, qui nous ont permis que soit totale cette réussite.



Une exposition itinérante sur le petit patrimoine rural (APPR).

Cette année, le secteur de rattachement de Saint Julien, n'a pas eu d'exposition, mais peut l'obtenir en mobilisant, sur une semaine ou plus, une salle des fêtes, gage de rencontres transversales avec les jeunes, point de concours du passé au présent..

Et si nous conjuguions à Jardres en 2010 ?

Que serait un club d'aînés sans les repas ?

Chaque saison est ponctuée par une découverte gastronomique nouvelle, par un repas qui se veut différent, plus curieux, plus novateur. Et cela va continuer, grâce aux bonnes volontés et au dynamisme des gouteurs préposés...



Loin d'être ce que d'aucun désignent avec dédain «un club de vieux», c'est une perspective offerte, une main tendue, et selon les dispositions votées au Congrès National 2009 à Nîmes, une présence, une représentation, une défense des intérêts des adhérents que nous offrons, membres permanents ou appelés dans divers organismes départementaux, régionaux comme le CESR, sans omettre les organes décisionnaires nationaux.

Les retraites sont aujourd'hui plus encore qu'hier, au centre de discussions et là, les Aînés seront présents lors des discussions à ouvrir et notamment à propos du fameux 5ème risque.

Jeunes et moins jeunes, retraités ou bientôt retraités, curieux et amoureux de notre histoire, des jeux, des activités originales, et du bien vivre, rejoignez nous, nous sommes les délivreurs du passeport vers la convivialité.

Daniel VEDRENNE

Amicale des anciens combattants

Activités 2010

- 7 février : concours de belote
- 19 mars : dépôt de gerbes
- 8 mai : Cérémonie et banquet
- 13 juin : Fête annuelle ACCA et AC
- 11 novembre : Armistice
- septembre : voyage annuel dont la destination reste à fixer

Depuis l'année 2000, l'amicale organise un voyage par an (les 3 derniers sont : 2007 Haute-Savoie et Genève ; 2008 l'Alsace, 2009 La Camargue)

Fête annuelle du 14 juin 2009

En association avec l'ACCA, cette fête fut une belle réussite ! Brocante, repas, course VTT et randonnée, cuisson traditionnelle au four à pain qui remporte un grand succès pour la fête du village.

Merci à Jany et Jacky pour leur dévouement ainsi qu'à tous les bénévoles pour la réussite de cette Fête.

Un mot concernant Monsieur DE CHALAIN Gonzague, Président d'honneur, qui nous a quitté le 30 mars 2009.

Combien il aimait sa Commune de Jardres, dont il a assuré sa gestion pendant 24 ans, oeuvrant en permanence pour le développement économique et associatif. Nous pouvons lui dire merci pour tout ce travail pleinement accompli dans sa Commune.

Le Président

8 Mai

Cérémonie aux monuments aux morts pour le 8 mai avec remise de la médaille du Titre de reconnaissance de la Nation à André BEZAGU, Raymond BRETON, James JAHAN et René Sanchez. Commémoration suivie du banquet à la salle des fêtes.

19 Mars

19 mars, cérémonie avec dépôt de gerbe devant la stèle pour le 47^e anniversaire du « cessez le feu en Algérie.

Voyage en Camargue

Mi-septembre une quarantaine d'anciens combattants et sympathisants sont partis 5 jours pour



un magnifique voyage dans la région de Mèze, sur le bassin de Thau, le Pont du Gard, Nîmes et ses arènes et les Saintes-Marie de la Mer.

Ils ont découvert le monde des gardians, des taureaux et le viaduc de Millau.

11 novembre

Cérémonie devant le monument aux morts où le maire a lu le message de M. Hubert Falco, Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants.

Quelques extraits :

« Le 11 novembre 1918 à 5h15 les généraux allemands et alliés signaient l'armistice dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne.

A 11h le cessez-le-feu était effectif et la France pouvait célébrer la victoire.

Cette immense joie était mêlée d'un profond sentiment de deuil et de tristesse. La France pleurait ses morts et accueillait 4 millions de blessés et d'invalides. 1 400 000 soldats étaient tombés au front. 300 000 civils avaient succombé. Nul ne fut épargné ; aucune famille, aucun village, aucune ville.

La paix qui semblait acquise au lendemain du 11 novembre 1918 ne dura pas. Vingt ans après, la seconde guerre mondiale éclatait.

Tout au long du XX^e siècle il n'y a pas de nations qui se soient autant affrontées que la France et l'Allemagne.

La réconciliation franco-allemande, la volonté commune de bâtir l'Europe unie, tout cela ne s'est pas construit sur l'oubli ni le déni du passé. Mais grâce à lui. »



Pierre BERANGER honoré

Le maire, Jean Luc Maerten a remis à Pierre Béranger « enfant du pays » la médaille de l'aéronautique pour 40 ans au service rendu à la Nation en tant que mécanicien puis pilote d'avion et d'hélicoptère.



ACCA de Jardres

La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée par le département de la Vienne, du dimanche 13 septembre 2009 au dimanche 28 février 2010 au soir. L'obtention du permis de chasser est obligatoire pour pouvoir chasser seul.

La VIENNE compte 16 974 chasseurs et 1 731 territoires hors parcs et enclos. Le département est découpé en 11 massifs de gestion afin d'assurer la cohérence de la gestion espèces et milieux. L'ACCA de JARDRES compte 50 chasseurs, un effectif stable depuis quelques années.

Une grande campagne de communication de la Fédération Nationale des Chasseurs

Les enquêtes conduites ces dernières années montrent une évolution positive de l'image de la chasse auprès de l'opinion publique. Le travail accompli par les Fédérations en matière de sensibilisation et de formation se conjugue aujourd'hui avec un besoin de retour vers des activités sportives de pleine nature et la réappropriation d'une culture rurale. La chasse en France n'est pas seulement un sport de passionnés, elle remplit aussi des missions de service public qui la met au cœur des enjeux actuels sur la biodiversité et la préservation des milieux naturels.

Plusieurs thèmes sont mis en avant afin de présenter la réalité de la chasse :

- Une vraie passion d'aujourd'hui (1,4 millions d'adhérents en France).
- Une chance pour nos villages (90% des Maires l'affirment).
- Un atout pour l'éducation (éveil à la nature).
- Un partenaire pour la santé publique et une force pour l'économie.
- Une nécessité pour l'écologie (40% des aires naturelles sont préservées par les chasseurs).
- Une alliée pour la nature.

Quel profil pour le chasseur en Vienne ?

Depuis les 40 dernières années, le chiffre des chasseurs n'a cessé de diminuer, passant de 30 000 en 1967 à 17 000 en 2007. La catégorie la plus représentée est celle des 40/60 ans (44,7% de l'effectif total). Les jeunes de moins de 30 ans ne représentent que 11% des chasseurs dans la Vienne.

La sécurité se révèle être l'une des principales préoccupations de nombreux chasseurs. Les consignes de sécurité, le port de vêtements fluorescents et la signalisation améliorent les conditions de chasse, notamment en battues. En Vienne, traditionnellement, le mode de chasse est la chasse individuelle avec chiens courants ou chiens d'arrêt. L'augmentation des populations de grand gibier a amené le chasseur à pratiquer la chasse en battue. La chasse à courre tient une place non négligeable (11%). De plus en plus, les chasseurs se tournent vers la chasse à la bécasse des bois. Ceci est principalement dû à la raréfaction du petit gibier sédentaire mais, sans une modification courageuse et urgente de la politique agricole, les atteintes aux milieux naturels resteront le handicap majeur du développement de la petite faune de plaine.

84% des chasseurs poitevins chassent au minimum dans une ACCA ; 14% chassent dans au moins une chasse privée.

Nos animations locales en 2009 :

- Le repas de fin de battue (25 chasseurs)
- Le banquet regroupant 75 convives a permis la dégustation de gros gibier.
- La fête du 14 juin (vide-grenier, randonnées pédestre et VTT, danse country, groupe musical ACCORD'HIER, dressage de chiens du club de Saint-Varent....) a connu un franc succès.

En 2010, cette manifestation aura lieu le 13 juin.

Le Conseil d'Administration de l'ACCA :

Président d'honneur : Octave LAVAUD

Président : Jacky CHEBASSIER

Vice-président : Pierre GODEFROY

Secrétaire : Jérôme PRINCET

Trésorier : Eric MIREBEAU

Membres : Jean-Noël ARLOT, Max AUBRUN, Raymond BRETON, Jean-Claude MEUNIER, Christophe MOREAU, Michel PAITRE, Yannick ROBIN, Bernard SARRAZIN, Jean-Michel THOUVENIN

Le bureau



Gymnastique volontaire

Pourquoi la Gym Volontaire ?

-Pour faire du sport à son rythme et développer sa condition physique en fonction de ses capacités.

-Pour acquérir ou maintenir son capital santé.

-Pour modeler ou maintenir sa silhouette en toute sécurité.

-Pour combattre les effets de la sédentarité dans une ambiance conviviale.

La section se porte bien avec un effectif de 58 licenciés, et c'est une satisfaction de constater que les réinscriptions sont le reflet de la qualité de l'animation, la variété et le renouvellement des cours sans oublier la convivialité.

L'effectif avec toujours une très forte représentativité de femmes et néanmoins quelques hommes que nous encourageons à venir plus nombreux se compose de :

-30 SENIORS avec une très bonne fréquentation des cours ou tout le monde pratique à sa mesure.

-28 ADULTES avec une régularité sur la séance du lundi et une défaillance sur la séance du mercredi qui nous emmène à la décision

de revenir à des séances de 1 h 30 le lundi de 19 h 30 à 21 h et suppression de celle du mercredi.

Au cours de l'année, en dehors des séances hebdomadaires, l'association s'est retrouvée autour de la galette des rois, un apéritif de fin de saison pour les seniors et une sortie au resto pour les adultes. Lors de la fête du 14 juin, nous avons aussi tenu une vitrine de notre activité. A l'initiative des seniors, un voyage a été organisé sur l'ÎLE D'YEU qui a laissé d'excellents souvenirs.

Le groupe senior a aussi le plaisir de faire partager leur goût pour les danses folkloriques aux résidents de la maison médicale Camille Claudel et ainsi contribuer à divertir ce public sensible, et ce travail de mémorisation des mouvements et de cadence demande beaucoup d'assiduité...

Pour toute information concernant les cours et la vie de l'Association (les inscriptions sont toujours possibles en cours d'année) auprès des membres du bureau.

Bureau

- Marie Claude Huchet Présidente

Tél 05 49 56 62 72

- Annie Sarrazin Trésorière

Tél 05 49 56 80 40

- Anne Pain Secrétaire Tél 05 49 56 58 77

Pour faire le plein d'énergie dans une ambiance sympathique et conserver la forme, Venez nous rejoindre ...



Planning et tarif 2009/2010

(comprenant licence et assurance)

- Gym Adultes Ados : Gym tonique, Step, Fitness, LIA, Renforcements musculaires, travail fessiers, abdos, assouplissements.

Séance le lundi (hors vacances scolaires) de 19 h 30 à 21 h avec Andrée DETRAIGNE animatrice diplômée.

Tarif annuel 92,00€ par personne, possibilité de paiement en 2 fois.

Total annuel 51 heures.

- Seniors : Renforcements musculaires, entretien, assouplissements, équilibre, coordination, relaxation et détente...

Séances le lundi (hors vacances scolaires) de 9h à 10h et le jeudi (hors vacances scolaires) de 10 h 15 à 11 h 15 avec Evelyne DAOUT animatrice diplômée.

Tarif annuel 115,00€ par personne, possibilité de paiement en 2 fois.

Total annuel : 68 heures.

L'adhésion vous donne la possibilité de participer aussi bien au cours en journée que ceux du soir. Les cours ont lieu à la salle des Fêtes de Jardres.

Le Bureau

Art floral

Une nouvelle rentrée pour notre section qui accueille cette année une vingtaine de participantes.

Les atouts majeurs : la motivation et le plaisir de découvrir l'art et la manière de faire soi-même une composition à base de fleurs fraîches.

Notre animatrice Marina, a toutes les qualités pour nous dynamiser et nous conseiller lors de ces séances.

Nous nous retrouvons donc un vendredi par mois et c'est un réel plaisir que de ramener chez soi une réalisation digne d'un fleuriste.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le 05 49 56 01 60.

Philippe DARDILLAC



Le bouquet confectionné

Donneurs de Sang Bénévoles Jardres-Lavoux

Journal officiel de la République Française en date du 20 avril 1979 4 avril 1979 ; Déclaration à la préfecture de la Vienne : Association des donneurs de sang de la région de Poitiers, section de Jardres. Objet : création de liens d'amitié entre les donneurs de sang et propagande en faveur du don de sang. Siège social : mairie de Jardres.

Voilà maintenant trente ans qu'un petit groupe de bénévoles a décidé de créer une section des Donneurs de Sang dans notre commune.

Après des hauts, très hauts et des bas, très bas, en 1998, l'association s'est rapprochée des donneurs de la commune de Lavoux et est devenue : Association des Donneurs de Sang Bénévoles de JARDRES-LAVOUX.

Ce regroupement nous a permis d'entretenir un certain dynamisme parmi les membres actifs de l'association et de nouer des liens d'amitié entre les donneurs de ces deux communes.

Depuis l'année dernière, nous avons également tentés de rejoindre les donneurs des communes de Chauvigny et de St Savin au travers de manifestations « extra-collectes » (randonnées, assemblées générales, etc...). Souhaitons que ces rapprochements nous permettent de faire mieux connaître notre cause, ses difficultés et son importance et ainsi fasse progresser le nombre de donneurs volontaires et bénévoles.

En terme de dons, l'année 2009 s'est révélée une bonne année, tant dans nos collectes qu'au niveau de l'Etablissement Français du Sang. Ainsi le département de la Vienne s'est particulièrement fait remarquer par le nombre de dons de sang total et Mme le Docteur Rigagneau a très vivement remercié les donneurs lors de la dernière réunion des présidents d'association qui a eu lieu le 16 octobre 2009 à Vendevre. Il ne faut cependant pas relâcher les efforts car les besoins sont en constante augmentation. Nous comptons donc encore sur vous en 2010 !

Composition du bureau année 2008/2009

Après l'assemblée générale du 28/11/2008, les membres élus de l'association ont désigné comme :

Président : Annick Fombour (Jardres)

Vice Président : Alain Roy (Lavoux)

Secrétariat : Chantal Lebeau (Jardres), Colette Cousin (Lavoux), Elisabeth Touzot (Jardres), Sylvie Lebeau (Lavoux) - Secrétaire adjoint : Eliane Duquerroy (Lavoux) - Trésorier : Ginette Viguié (Jardres) - Trésorier adjoint : Jean Claude Chabrun (Jardres)

Membres du bureau : Guy Texier (Jardres), Jean Louis Saulnier (Lavoux), Jean Michel Meunier (Jardres), Servanne Querrioux (Jardres).

Présidents d'honneur : Jean Lusson, Guy Texier, Jean Jacques Pain.



Activités de l'association au cours de l'année 2009

Avril

- collecte de sang à la salle des fêtes de Jardres. Participation des enfants de l'école de Jardres (merci aux instituteurs).

Mai

- collecte de plasma à Lavoux et randonnée avec l'association de Saint Savin.

Juin

- randonnée pédestre à thème sur les chemins de la commune de Jardres. Le thème retenu était « les oiseaux ». Le nombre de participants était faible mais les présents se sont pris au jeu et ont apprécié l'initiative. La prochaine randonnée du même genre aura lieu à Lavoux, le thème sera différent.
- Tenue d'un stand de promotion à la manifestation organisée par l'ACCA de Jardres avec exposition des dessins réalisés par les enfants des écoles de Jardres et de Lavoux que vous retrouverez dans notre calendrier 2010.

- Participation à la fête de l'été à Lavoux.

Octobre

- 1^{er} Troc vert avec la participation de la Bibliothèque de Jardres et de l'Art Floral. Prochain troc en mars 2010.

Novembre

- Assemblée générale de l'Association à Lavoux.

Décembre

- collecte de sang à Lavoux

Carnet rose : Félicitations aux deux jeunes Mamans du bureau, Servane et Sylvie, qui ont donné naissance à deux jolies petites filles. Bienvenue à Jane et à Nell. Nul doute qu'elles militeront, un jour, pour le don de sang, comme leur Maman !

Critères de sélection des donneurs en vigueur depuis le 19 avril 2009-10-09 (arrêté du 12 janvier 2009)

Limite d'âge des donneurs

- la limite supérieure d'âge pour donner son sang passe de 65 ans révolus à la veille du 71^e anniversaire.

- tous les types de don sont autorisés de 18 à 65 ans. Après 65 ans, seul le don de sang total est autorisé.
- premier don autorisé après 60 ans.

Nombre de dons autorisés sur 12 mois

- le nombre total de dons passe de 20 à 24 dons.
- le nombre de dons de globules rouges (Sang total) passe de 5 à 6 pour les hommes et de 3 à 4 pour les femmes quelque soit l'âge des donneurs
- le nombre de dons de plaquettes par aphaérèse passe de 5 à 12 pour les hommes et les femmes
- le nombre de dons de plasma passe de 20 à 24 pour les hommes et les femmes

Infos : L'hémochromatose génétique n'est plus une contre indication au don de sang.

L'hémochromatose touche une personne sur 300 en France. Cette maladie génétique se caractérise par un excès de fer dans le sang et se manifeste le plus souvent vers l'âge de 35 ans.

Dans l'arrêté du 12 janvier 2009 fixant les critères de sélection des donneurs de sang, l'annexe 6 indique que l'hémochromatose génétique n'est plus une contre indication au don de sang. En cas d'indications de déplétions sanguines thérapeutiques, le don de sang est autorisé sur proposition d'un médecin de l'EFS (Etablissement Français du Sang) sous réserve d'une information éclairée du donneur et de son consentement.

Le bureau

Jardres nord « vu du ciel »



Jardres sud « vu du ciel »



Football Club

Mot de l'Entraîneur

Mobilisation

Aux armes joueurs, le combat a repris, l'ennemi est de retour !!!

Notre destin est entre nos mains (surtout pour les gardiens), nos têtes et nos pieds (ça c'est pour tout le monde), il faut se battre malgré nos pertes, nous ne les oublierons pas !! (Ils sont prisonniers chez l'ennemi, nous devons les libérer !!).

Nous avons aussi une nouvelle génération de combattants, des jeunes qui ont la hargne qu'il va falloir canaliser, ainsi que des anciens combattants avec leur expérience, qui ont repris les armes.

C'est tous ensemble que nous allons nous battre, gagner des batailles et nous serons fiers d'avoir servis avec honneur et courage notre chère patrie.

Tous ensemble, tous ensemble !! Sous notre étendard nous ne lâcherons rien pas un mètre, pas une touche, pas un corner, pas un duel, nous devons être vigilant, être dans tous les coups. Savoir anticiper, Savoir réagir, Savoir se sacrifier...

La quantité de combattant n'est pas spécialement un signe de qualité. Nous avons la qualité donc il faut s'en servir.

Il va falloir par la tactique, ruser, feinter, savoir se faire oublier pour contre-attaquer et surprendre l'ennemi, le déstabiliser, le distraire et enfin l'achever et lever les bras au ciel en signe de victoire.

Victoire après victoire notre moral sera grandissant.

Portons nos couleurs bien haut ainsi nous pourrons chanter, danser, faire la fête.

Ainsi nous pourrons rentrer la tête haute. Nos familles en seront fières !!!

Combattants, c'est le moment de sortir vos tripes : assiduité, combativité, humilité, solidarité, lucidité, adaptabilité...

Comme le dit le dicton « l'union fait la force et l'oignon fait la soupe », je compte sur vous pour l'union.

Et je vous invite tous à venir boire de ma soupe le mardi et jeudi ainsi que le dimanche sur le champ de bataille.

Bonne saison a tous.

Claude

PS : bien entendu j'ai repris ce texte d'un ancien entraîneur que j'ai connu à la Juve lors d'une saison difficile !!!!

Les festivités 2010

Pour cette saison le club a programmé :

- 27 septembre 2009 :

Terrine du début de saison

- 19 décembre 2009 :

Terrine de Noël

- 13 mars 2010 :

Soirée à thème

- 29 mai 2010 :

Le FCJ fête ses 40 ans

Mot du Président

Amis sportifs,

Une nouvelle saison commence. Celle-ci sera marquée par le 40^e anniversaire du club. Un grand événement est prévu pour le samedi 29 mai, prévoyez tous votre week-end.

Je ne vous cache pas que ce n'est pas avec un optimisme béat que nous entamons cette saison. Comme beaucoup de « petites » communes, nous sommes face à des effectifs restreints. Nous nous battons pour ne pas disparaître même si de nombreux éléments extérieurs le souhaitent visiblement. C'est pour cela que je demanderai à chacun des joueurs d'avoir un comportement irréprochable et de s'investir autant que possible comme le font à longueur d'années dirigeants et bénévoles. Le foot est l'association qui regroupe, intègre et réunit le plus de personnes habitant la commune ; j'espère que tout le monde en a bien conscience.

Il serait bien dommage que tous nos jeunes ne puissent en profiter et émigrent sous d'autres cieux si notre commune venait à devenir une cité dortoir !

Aujourd'hui, c'est Claudio Bonnetti, le plus italien des jarrais, qui a repris les rênes au niveau sportif après plusieurs années de bons et loyaux services du toujours rugissant Thomas Lebeau, joueur à part entière dorénavant par amour pour son club.

Nos objectifs sont très clairs, toujours plus hauts c'est-à-dire jouer les matches les uns après les autres et tous les gagner ce qui normalement signifierait la montée à l'étage supérieur. Tout le monde le souhaite-t-il ? Cela nécessitera encore une fois d'énormes investissements de la part de tous.

Je vous souhaite à tous une très bonne saison 2009-2010 et vive le F.C.J.

Le Président, Y. FOMBEUR



CALENDRIER CHAMPIONNAT EQUIPE 1

4^e DIVISION POULE C

ALLER		RETOUR
13.09.09	JARDRES 1 – SENILLE 1	27.09.09
POITIERS ST ELOI 2 – JARDRES	107.02.10	31.01.10
Match aller au stade Route de Montamisé rue d'Elorn		
11.10.09	JARDRES 1 – MONTAMISE 2	28.02.10
25.10.09	POITIERS ASAC 1 – JARDRES 1	07.03.10
Match aller au stade de la Pépinière B		
01.11.09	JARDRES 1 – BONNES 1	21.03.10
08.11.09	BUXEROLLES 4 – JARDRES 1	28.03.10
Match aller stade du Planty Annexe à 15h		
15.11.09	JARDRES 1 – MIGNE-AUXANCES 3	11.04.10
Match retour à 14h		
29.11.09	JARDRES 1 – PAISAY LE SEC 1	18.04.10
06.12.09	AVAILLES CHLT 2 – JARDRES	1 25.04.10
13.12.09	JARDRES 1 – LAVOUX-LINIERS 1	09.05.10
Match retour au stade de Lavoux		
24.01.10	ST GEORGES LES BX 2 – JARDRES 1	16.05.10



Bureau et fonctions

Présidents d'honneur

M. le Maire de Jardres et Bernard BERTHON

Président

FOMBEUR Yohann, 06 88 82 58 26

Vice-présidents

CRONIER Laurent, 05 49 50 07 72

MEUNIER Jean-Michel, 06 20 27 60 74

Sécrétaires

District :

FOMBEUR James, 06 85 36 36 52

Affaires générales :

ECALLE Sara, 06 83 39 97 81

LEBEAU Sylvie, 05 49 58 26 34

Assurances :

DARTHOUT André, 05 49 56 52 15

Trésorière

DUMONTEIL Geoffrey, 06 82 45 10 40

Membres actifs

BARDIN Didier, BRANCHEREAU Frédéric,

BOUILLEAU Guy, BOURON François,

BROUARD Bernard, LAPORTE Alain,

LUSSON Sébastien, MARTIN Stéphane,

PAITRE Chantal, PLAINCHAMP David,

POITEVIN Florence, ROY Bernard.

Les baladins de Jardres

L'association des Baladins de Jardres est une équipe de coureurs à pieds qui partagent, dans un esprit convivial, le plaisir de courir dans la campagne jardraise et pour ceux qui le désirent, franchir le cap de la compétition dans les épreuves du département.

Si vous souhaitez vous dégourdir les jambes, venez nous rejoindre le dimanche matin à 9H.30 devant la salle des fêtes. Tous les niveaux s'y retrouvent.

Composition du bureau :

Président : Laurent BROQUEREAU ; Vice Présidente : Valérie CHASSIN ; Trésorier : Nicolas DARTHOUT ; Secrétaire : Christelle BIRAUD ; Secrétaire adjointe : Corinne BROQUEREAU.

Renseignements :

Laurent BROQUEREAU 06 33 85 29 31 ; Valérie CHASSIN : 06 72 15 10 23

l.broquereau@free.fr

La Balade hivernale

Pour la première fois nous avons organisé la Balade hivernale, course à pieds de 10 km le dimanche 13 décembre 2009.

Cette nouvelle épreuve a remporté un grand succès avec plus de 300 participants dont de nombreux jardrais. Cette course nature



s'est déroulée par un froid vif sur un parcours composé à 80% de chemin avec le départ et l'arrivée dans l'allée de l'Epinoux et encadrée par une bonne cinquantaine de bénévoles.

Le vainqueur Hervé GILLEREAU a parcouru les 10 km en 34 minutes et 41 secondes. Les 311 coureurs qui ont terminé l'épreuve se sont retrouvés dans la salle des fêtes pour la remise des récompenses après avoir apprécié la bonne soupe chaude préparée par les organisateurs.

Devant le succès, la date du 12 décembre 2010 est déjà retenue.

Laurent BROQUEREAU



Section théâtre

Les Marjolons de la tour



En avril 2009, la troupe s'est produite pendant 4 séances avec la pièce de Dany Tous-saint : « Hautes études communales ».

Au cours de ces séances, le public a été très différent et nous, comédiens amateurs nous avons dû nous adapter à cet état de fait, mais cela nous permet certainement de progresser dans le jeu.

Nous remercions sincèrement tous ceux qui sont venus nous encourager, notamment le dernier week-end, ou nous avons eu plus de 200 spectateurs.

Cette année, nous repartons avec une pièce de Vincent Durand « Ciel, mon maire », avec

la même troupe et une coach qui saura c'est certain nous guider pour améliorer notre manière de jouer pour vous distraire.

C'est une comédie, car nous avons tous besoin de nous détendre en ces périodes de crise, les acteurs comme les spectateurs !!!!

Nous vous invitons donc à retenir les dates des deux week-ends en 2010, les 23 et 24 avril en soirée, le 25 avril en matinée et le 30 avril en soirée. Alors rendez-vous à la salle des fêtes de Jardres en avril 2010, venez rire et vous détendre en notre compagnie. A bientôt

G. Mayaud

CALENDRIER CHAMPIONNAT EQUIPE 2

6^e DIVISION POULE C

ALLER		RETOUR
12.09.09	LA PUYE-LA BUSSIERE 2 – JARDRES 2	31.01.10
27.09.09	JARDRES 2 – ANGOISE 1	07.02.10
11.10.09	PLEUMARTIN 2 – JARDRES 2	28.02.10
25.10.09	JARDRES 2 – BEAUMONT ST CYR 4	07.03.10
	Match retour à 14h terrain annexe	
01.11.09	AVAILLES CHATELL 3 – JARDRES 2	21.03.10
	Match aller à 14h sur terrain annexe	
08.11.09	JARDRES 2 – BONNES 2	28.03.10
15.11.09	CENON S/ VIENNE 3 – JARDRES 2	11.04.10
	Match aller au stade du bourg	
29.11.09	EXEMPT – JARDRES 2	18.04.10
06.12.09	JARDRES 2 – MONTHOIRON 1	25.04.10
13.12.09	VILLENEUVE 1 – JARDRES 2	09.05.10
24.01.10	JARDRES 2 – ARCHIGNY 1	16.05.10



Association des Parents d'Elèves

L'A.P.E c'est quoi ?

L'association des parents d'élèves, de type loi 1901, est une association dynamique qui a pour objectifs de favoriser les échanges parents-enseignants-enfants, ainsi que l'organisation et la mise en place d'activités scolaires et extrascolaires (culturelles, sportives et de loisirs), toujours en collaboration avec l'équipe enseignante et la participation des parents.

L'A.P.E. s'implique aussi activement dans la vie de l'école, le financement des sorties ou des séjours des enfants, grâce aux bénéfices engrangés par nos manifestations ou animations telles que le loto, les tombolas et les fêtes de fin d'année. Nous remercions par ailleurs tous les parents qui nous aident lors de ces festivités par la fabrication de gâteaux, la vente des tickets de tombola et toute l'aide apportée pour l'installation des différentes manifestations.

Ainsi l'année 2008-2009 a été marquée par le projet des classes de CE1 – CE2 des écoles de Pouillé et Jardres sur le thème du Voyage de la Pierre. A cette occasion, nous avons mis en place une randonnée le 17 mai 2009 ouverte à tous où nous proposons 2 itinéraires dont un suivait le travail fait en classe par les élèves,

suivi d'un pique-nique réunissant les participants pour passer un agréable moment. Malgré un temps incertain, nous avons rencontré un beau succès pour une première.

Mais l'A.P.E. c'est aussi les activités périscolaires qui répondent à un projet pour permettre aux enfants de découvrir diverses activités tout en créant une synergie entre les parents, les enseignants, les élus et les différents intervenants.

L'un des projets de l'année écoulée a ainsi permis à plusieurs enfants de l'école de Tercé d'apprendre des danses folkloriques grâce à nos intervenants Robert et Martine Thébaud et avec l'aide de Laurence Pignoux et d'autres parents. Ils ont pu nous présenter ces danses lors du Bal Folk qui s'est déroulé le 04 avril 2008 à Tercé avec la participation du groupe Badegoule.

L'A.P.E c'est qui ?

Une équipe de 23 bénévoles qui donnent un peu de leur temps, beaucoup de leur talent et le tout dans la bonne humeur et dans un esprit de convivialité pour le bien de nos enfants.

Voici la composition du bureau :

Chaque commune du regroupement est représentée au niveau de la présidence : Valérie Charaudeau pour Jardres ; Vanessa Dupuis pour Pouillé et Gaëtan Ferjoux pour Tercé.

Le bureau se compose de Nicolas Brémand (trésorier) ; Florence Baud (trésorière adjointe) ; Mélanie Vigner (secrétaire) et Laurence Pignoux (secrétaire adjointe) Sans oublier les membres : Lydia Béthin, Edith

Crespin, Florence Mériot, Sandrine Montagne, Mélinda Pompadou, Patrice Vergnaud, Cécile Birré, Christine Margarido, Magalie Barat, Magalie Sénélé, Cédric Beillard, Elodie Afonso, Isis Deblaise, Ludivine Laglaine, M. Légié et Cynthia.

Cette année marque aussi celle du départ de plusieurs membres actifs de l'A.P.E dont Laurence Auzanneau et Pascale Cassagnabère.

Encore merci à eux !!!

Les projets :

- Les ateliers d'animation périscolaires sont toujours une priorité pour l'A.P.E. pour la plus grande joie des enfants.
- Le loto annuel qui se déroulera le 20/11/10 à Jardres.
- La kermesse de fin d'année de l'A.P.E. aura lieu au Stade de Tercé le 26/06/10 avec la participation des enfants de Tercé.
- Participation aux spectacles de fin d'année proposés par les enfants de Pouillé et de Jardres.
- L'assemblée générale de l'année prochaine se déroulera le 24/09/10 à la salle du Friaula à Tercé.
- Le vide coffre à jouets et puériculture aura lieu le 07/11/10 à Tercé.

Nous tenons à vous rappeler que tous les parents sont les bienvenus ainsi que toute l'aide et les idées que vous pourriez apporter, et nous souhaitons adresser nos sincères remerciements aux trois communes qui mettent à notre disposition locaux et matériels.

Le bureau



Note aux Parents d'Elèves du R P I Jardres-Pouillé-Tercé

Conduite à tenir par temps de NEIGE ou VERGLAS

Les désagréments de l'hiver dernier (enfants de maternelles laissés par exemple à Jardres ou Pouillé sans équipement, lit ... adaptés à leurs âges, de même les CM1-CM2 laissés à Tercé sans siège adapté à leurs tailles), sans parler des problèmes d'enseignement, ont été évoqués lors du dernier Conseil d'Ecoles.

Compte tenu que depuis la rentrée scolaire il y a une garderie dans chacune des 3 communes du regroupement, dans le cas où le transporteur est dans l'obligation d'interrompre le ramassage scolaire par décision préfectorale il est demandé aux Parents d'Elèves d'amener leurs enfants à l'école où ils sont scolarisés.

Comment s'informer ?

Dès que les Maires des 3 communes ou le Président du SIVOS ou les directrices des 3 écoles seront informés, un message sera mis en ligne sur le site internet de Tercé :

www.mairie-tercé.fr

et des affiches seront mises à l'entrée des Ecoles

Il vous est possible d'être avisés aux informations régionales FR3 Poitou-Charentes

Nous comptons tous sur le respect de cette règle validée en Conseil d'Ecoles.

Le Président du SIVOS
Jean-Paul Panicaud

TPJ multimedia

Club Informatique intercommunal Tercé-Pouillé-Jardres

Salle des associations, derrière la Mairie de Jardres, à gauche au fond de la cour. Ca y est, la nouvelle ère du club a commencé sur les chapeaux de roues !

Un groupe « photo numérique » d'une dizaine de personnes s'est déjà constitué. Nous abordons tous les aspects de la photo numérique : retouche d'image, sauvegarde de nos précieux « clichés » sur disque externe, réalisation de diaporamas etc.

En parallèle, un groupe « ultra débutant » s'est aussi mis en action. Nous sommes partis du B.A.B.A de l'informatique : comment se servir d'une souris et découverte de toutes les touches du clavier. Après cette mise en appétit, nous expliquerons la constitution de l'ordinateur : unité centrale, carte mère, carte vidéo, mémoire etc...

Comme vous pouvez le constater, votre club informatique s'adresse à tous les niveaux et à tous les âges. Notre doyenne a 76 ans !

Les formations changeront tout au long de l'année pour aborder de nombreux thèmes : jeux en réseau, bureautique, montage vidéo... Venez les découvrir ainsi que notre agenda de formation (<http://sites.google.com/site/tpj-multimedia>) et notre formulaire de renseignement en ligne.

Pour les puristes, notre site ne sera pas terrible : nous l'avons fait en 10 minutes sous Google !

Venez nous rejoindre et nous en ferons un Vrai, un beau ! Bonne balade sur le Net et à bientôt.

Horaires :

- Le lundi de 20 h 30 - 22 h 30 : créneau "projets" et "formations" pour ceux qui utilisent déjà un ordinateur.
- Le jeudi de 20 h 30 - 22 h 30 : créneau "formation des ultra-débutants"



Contacts :

Stéphane Pignoux 06 76 23 89 66

ou Thierry Audousset 06 63 70 22 71

tpjmultimedia@gmail.com

Concours des maisons fleuries

Comme tous les ans, la Commission, par un beau soir d'été, sillonne toutes les routes de la commune pour sélectionner les plus belles maisons, fermes, balcons, commerces et collectivités qui contribuent à embellir notre commune.

Nous ne descendons pas de voiture, nous passons au ralenti et nous arrêtons devant les maisons pour admirer les fleurs et juger de la beauté du fleurissement. Le règlement précise que les fleurs doivent être visible de la rue ou du chemin. En aucun cas nous ne rentrons dans un jardin non visible de la rue.

Bien sûr, nous ne prenons en compte que les maisons bien fleuries le jour de notre passage.

Palmares 2009

Maisons fleuries

Mme et M. PERRONET Jacques ; Mme et M. VIDONI Bernard ; Mme et M. TEXIER Alain, Mme et M. PRINCET Jérôme ; Mme et M. POINOT Etienne ; Mme ROY Monique ; Mme et M. SIROT Yannick ; Mme et M. DECHAUFOR André ; Mme et M. PLAINCHAMP Jean-Maurice ; Mme et M. BRETON Hervé ; M. SANCHEZ Olivier ; Mme et M. GABIREAU Bernard ; Mme MIGNOT Georgette ; Mme et M. PETIT Claude ; Mme et M. PAILLER Jean ; Mme et M. SARRA-

ZIN Bernard ; Mme POITEVIN Myriam ; Mme et M. DIXNEUF Jean-Claude ; Mme TRANCHANT Yvonne ; Mme et M. BOUILLEAU Guy ; Mme et M. LOCHON Jean ; Mme et M. PIEPOLI Nicolas ; Mme LALLEMENT Arlette ; Mme et M. MAYAUD Sylvain ; Mme et M. MIREBEAU Eric ; Mme et M. DUVAL Jean-Louis ; Mme et M. PAGENAUD Pascal ; Mme et M. DUPONT René ; Mme et M. NAUD Thierry ; Mme et M. FOMBEUR Lionel ; Mme et M. AUZNEAU Vincent ; Mme SCANDELLA Brigitte ; Mme et M. AVELINE Marcel ; Mme et M. ARNOU Auguste

Fermes fleuries

Mme et M. PRENANT Maurice ; Mme DEBELLE Béatrice ; M. PRENANT Laurent

Balcons-Rues

Mme et M. LHUILLIER Gilbert ; Mr DARTHOUT André

Commerce

Mme et M. Robin Yannick

Ecole

MFR de Jardres

James FOMBEUR



Bibliothèque municipale

« *La lecture, une porte ouverte sur un monde enchanté.* » François Mauriac

Implantée dans le bourg, la bibliothèque est un endroit privilégié pour choisir des livres, documents ou magazines parmi les plus de 2000 ouvrages proposés.

Vous pouvez bien sûr les emporter chez vous mais aussi les consulter sur place dans un espace calme, convivial et chaleureux.

Vous pouvez également si vous le souhaitez, bénéficier des conseils d'un des dix bénévoles qui tiennent les permanences et qui sont à votre écoute.

L'inscription et les prêts sont gratuits.

Nous avons cette année accueilli plus de 500 visiteurs ainsi que les 5 classes de l'école de Jardres que nous recevons environ une fois par mois.

En 2009, nous avons mis en place deux expositions :

- « Comment un livre vient au monde » en juin avec la participation à la fête du village le 14 juin.
- En septembre/octobre : « Jardiner naturellement » agrémentées des photographies « Jardins et jardiniers de Jardres » prises par Chantal Janneau et la participation au Troc Vert le 11 octobre.

Ces expositions nous sont fournies par l'Association pour la Promotion pour la Lecture de Poitiers en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Vienne avec laquelle nous échangeons.

De beaux marques-pages à l'effigie de la bibliothèque de Jardres ont également été édités que nous offrons gracieusement à nos lecteurs.

Nous avons également choisi depuis septembre d'ouvrir plus longtemps le mercredi après-midi, ceci pour mieux vous servir.

Pour 2010, d'autres expositions sont prévues :

- en mars : « La terre est ma couleur » viendra compléter des photographies sur Madagascar suite au retour d'une de nos bénévoles d'une mission humanitaire là-bas pour aider à la lecture auprès d'enfants. Ce sera l'occasion pour elle de nous raconter son expérience.
- en juin : « Création d'une BD, l'art et la matière » car nous espérons motiver les jeunes ado à venir nous rencontrer. Nous envisageons pour cela l'aménagement d'une nouvelle salle qui leur sera réservée. Nous avons d'ailleurs fait l'acquisition de nouvelles BD en septembre en plus des nouveautés achetées.

Voilà donc que des bonnes raisons pour venir nous voir. Ce n'est pas que notre bibliothèque, c'est aussi la votre alors.... Profitez-en !

Heures d'ouverture de la bibliothèque :

NOUVEAU : plage horaire plus grande le mercredi après-midi

- les mardis de 18 h à 19 h
- les mercredis de 10 h 30 à 12 h et de 16 h à 18 h 30
- les samedis de 10 h 30 à 12 h.

Tél. : 05 49 42 85 74

e-mail : biblio.jardres@gmail.com

Inscription et prêts gratuits



Jouer la Carte

Association des commerçants et artisans de la Carte de Jardres

C'est le mercredi 23 décembre que se sont déroulées les animations des fêtes de fin d'année organisées par l'association « Jouer la Carte » qui regroupe les commerçants et artisans de « la Carte » de Jardres.

Pour changer le père Noël est arrivé cette année en chariot tracté par sept chiens de traîneau, des Groenlandais et des Huskies attelés par l'équipage « Kolyma » de Brion.

A sa descente le père Noël a distribué de nombreuses friandises et donné de multiples bisous aux enfants qui l'assaillaient de toute part.

Ensuite tout ce beau monde s'est dirigé vers le marché de Noël installé devant les commerces en bordure de la route de Poitiers.

Une quinzaine de chalets tenus par des commerçants et artisans du Pays Chauvinois et des environs proposaient des confiseries, des objets décoratifs, des bijoux fantaisie, du miel et produits dérivés, apéritifs médiévaux, jouets en bois, cadres et tableaux...

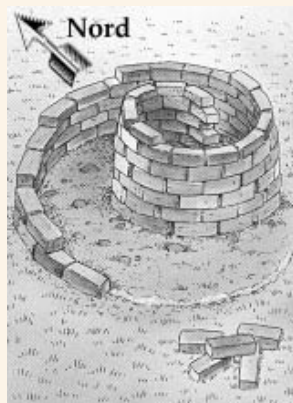
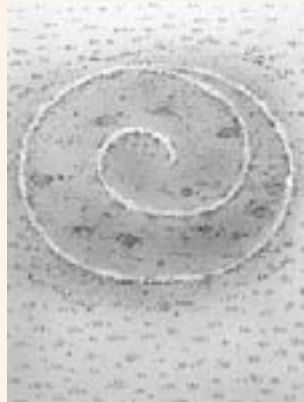


Jardinage

Cuisine et jardin, pourquoi ne pas lier l'utile à l'agréable ?

Spirale à insectes et aromatiques

Les anglais, dont le climat humide ne favorise pas la culture des plantes aromatiques, ont inventé un parterre surélevé en spirale pour les cultiver dans n'importe quel jardin. La structure accumule la chaleur et tempère les variations de température.



Plantation des herbes

Vous pouvez planter à votre guise les herbes aromatiques dans la spirale. Par exemple : 1 - Cresson de fontaine ; 2 - Oseille ; 3 - Menthe ; 4 - Ciboulette ; 5 - Ail ; 6 - Capucine ; 7 - Aneth ; 8 - Persil ; 9 - Estragon ; 10 - Sauge ; 11 - Marjolaine ; 12 - Plante vivace de rocaille ; 13 - Lavande et d'autres si vous le souhaitez...

Cette structure attire nos amis les insectes pour le bien de nos jardins.

Le potager en carrés

Par son côté ludique, sans être esclave du jardinage, le potager en carrés reprend les tracés des jardins monastiques et la diversité des jardins de curé.

La méthode du potager en carrés s'adapte à tous les types de terrain et même à ceux en pente ou dont la terre n'est pas excellente. Les coffrages seront remplis d'un mélange composé de terre de jardin, compost et tourteau, la faible dimension des surfaces permet d'accéder au centre des plantations sans avoir à mettre les pieds dans la terre. Cultiver, désherber, arroser... devient alors un jeu d'enfant ! Et d'ailleurs, des outils de jardin à main conviennent parfaitement à cet exercice ! Adieux les fatigues



Jardin en carrés de M. et Mme Bellanger

Sites Internet : <http://perso.wanadoo.fr/lepotagerdemarie/>, <http://www.jardinpotager.com/jardinagecarres.htm>
Bibliographie : L'art du potager en carré, par Eric PREDINE et J-Paul COLLAERT édition : Edisud

Troc vert

Le 11 octobre 2009 les Donneurs de Sang Bénévoles de Jardres – Lavoux avec le soutien de la Bibliothèque et la section Art Floral ont organisé une matinée « TROC VERT » sous le préau, derrière la mairie.

Ce moment de découverte, d'échange et de partage consiste après le nettoyage des parter-

res des jardins de faire bénéficier les jardiniers confirmés ou novices des plants d'arbustes, de rejets indésirables de plantes vivaces ou autres végétaux.

Cette manifestation a rencontré un réel succès et a fait le bonheur de nombreux visiteurs et jardiniers en herbe.



Etoile d'Or

Le lundi 20 juillet, pour la deuxième année, Jardres accueille le départ de la 3^e édition de l'Etoile d'Or, course cycliste open ouverte aux amateurs et professionnels.

Cette année le grand départ est organisé à Jardres avec plus de 200 coureurs dont le champion de France amateur Samuel PLOUHINEC.

C'est sous le soleil que le départ est donné par le maire de Jardres pour un périple dans le sud Vienne et une arrivée à Valdivienne après 170 km.

Remercions nos partenaires qui nous ont financièrement permis d'organiser ce départ, le personnel communal, les nombreux bénévoles et particulièrement la vingtaine de signaleurs, indispensable pour assurer la sécurité.

Jean-Marie VRIET



Déjà 10 ans que nous nous réunissons tous les ans en juin !!!!!

Cette année, nous avons fêté cela en organisant un rallye de vieilles voitures.

Enfin, un moment très convivial avec le maire de Jardres. Ensuite la traditionnelle photo de groupe, puis un repas chaud servi pour l'occasion et un

Pressec Champêtre

Monsieur LACOUR, qui est notre fidèle traiteur, nous avait invité à venir visiter ses locaux et à prendre le verre de l'amitié avec les habitants du Guillé sur la commune de Fleuré. De retour à Pressec, un apéritif copieux nous attendait, un

énorme gâteau avec 10 bougies. L'après-midi s'est passé à jouer à la pétanque, aux cartes et à discuter de choses et d'autres. En fin de journée, un petit apéro, une soupe aux oignons, des entrées froides et un buffet de desserts venaient clôturer ces nouvelles retrouvailles.

Merci à Roland pour son accueil, merci à Marcel, merci à Denis LACOUR et à tous les bénévoles qui encore une fois ont œuvré pour la bonne marche de cette manifestation.

Rendez-vous en juin 2010 !!!!!!!

Philippe DARDILLAC

Le conseil municipal visite la centrale de Civaux



Contrôle Technique du Peuron

71 rue de Peuron - 86300 Chauvigny
ZI du Peuron - à côté médecine du travail
Tél: 05 49 00 09 99



Banc 4x4

Le Centre vous accueille le lundi de 14h à 18h
du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
le samedi de 8h à 12h



Cabinet Roseline COUVRAT

1 bis, rue de Saint Savin
86300 Chauvigny

r.couvrat@areas-agence.fr

n°Orias : 07 018 915 - fax: 05 49 46 27 33

Tel: 05 49 46 32 95
Port: 06 85 21 99 04



ALIMENTATION - PRESSE - TABAC

Nos services

- Dépôt de pain
- Dépôt de gaz
- Carte bancaire
- Presse / Tabac
- Fleurs / Plantes
- Livraison à domicile
- Catalogue Plaisirs de la Maison
- Jeux de grattage

OUVERT TOUS LES JOURS

de 7 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 19 h 30
dimanche et jours fériés de 8 h 30 à 12 h 30

BORNE TIRAGE PHOTOS NUMERIQUES - PAIN - GAZ
PRESSE TOUS LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

Tercé - 05 49 56 96 02



FRANÇAISE DES JEUX



Pour votre projet de cuisine
Contactez moi !
Conseils - Choix - Qualité - Prix



à Valdivienne
Jérôme HERAULT

05 49 50 19 06

www.cuisines-raison.com

PUBLICOM
Agence de communication

86800 Saint Julien l'Ars

TEL. 05 49 51 69 20

agence@publicom86.fr

www.publicom86.fr



- .Minibus
- .Agenda
- .Plan de ville
- .Guide pratique
- .Site internet
- .Création de logo
- .Bulletin municipal

Nous développons ensemble votre communication...
...au service des collectivités

2, place Paul Desanneau
86000 Saint-Séverin

RESTAURANT

LA GASTRONOMIE PORTUGAISE AU CŒUR DE LA VIEILLE
SPÉCIALITÉS



VIN PORTUGAIS

Région de Porto **TRES MARIAS** midi et soir

Lundi au samedi - Tél. 05 49 44 64 78

FERMÉ dimanche soir, lundi soir, mardi soir

Sté BONNEFOY
PALMIER

S.A. au capital de 1 020 000€

TRAVAUX PUBLICS
TRANSPORTS CARRIÈRES
BETON PRÊT À L'EMPLOI



Avenue de la Vienne
86300 CHAUVIGNY - Tél. 05 49 46 31 03 - Fax. 05 49 46 47 23

Mémoire jardraise

La Vie d'Autrefois : les veillées familiales

(Extrait de *L'Echo Paroissial de Jardres* de mars 1945)

Une nouveauté dans la paroisse, ce sont les veillées familiales de quartier, avec cinéma.

Elles ont débuté à la Pascalière, chez M. Clercy, puis M. Roy reçut ses voisins du bourg.

Quelques jours après, Mme Laurendeau faisait les honneurs de sa vaste cuisine aux habitants de la Bardinerie et de la Tour.

A la gare, Mme Pelletan prêta aimablement sa salle de café. A Pressec, Mme Claveau réussit à casser 45 spectateurs dans sa cuisine et il n'y avait guère moins chez M. Blanchard à Servouze.

Partout c'est le même programme qui crée une saine atmosphère de joie familiale. On sourit aux aventures du Renard que se racontaient nos lointains aïeux ; on

admire l'héroïsme des missionnaires « aux glaces polaires », on se détend avec « les trois petits cochons » - sauf votre respect - et la séance se termine invariablement par « la chèvre de M. Seguin » (dont la mort tragique déclencha les sanglots de Jacqueline Sabourin).

Les films sont entrecoupés de chants et de bans. Pour les chants, ce sont souvent les « anciens » qui donnent l'exemple. N'est-ce pas Mme Guillot ?, n'est-ce pas M. Roy, qui a chanté « Roulis, roulis » malgré... la ruche ? A Pressec, on a goûté le chant des prisonniers de Melle Auzannet.

Quant au bans, celui du chemin de fer eut un succès particulier, surtout à la gare où il fut donné en l'honneur de M. le chef de gare qui commenta longuement le film sur « la sécurité ferroviaire », malgré les graves soucis que lui causait le retard du train de Chauvigny.

Jardres dans les années 1900 / 1910

Sur ces photos que nous pouvons situer au tout début des années 1900, vous pouvez reconnaître la maison de M. et Mme. Béranger au coin du cimetière, l'église, la mairie et la gare.

La dernière photo représente la chapelle du château de l'Epinois.

Je remercie les personnes qui m'ont permis de vous présenter ces photos et j'appelle toutes les personnes qui disposent de tels documents pour la mémoire de notre commune de me contacter :

Jean-Marie VRIET
05 49 56 67 24.



JARDRES (Vienne). — Maison Perronetet - La Place



JARDRES (Vienne). — L'Église



JARDRES (Vienne). — La Gare



Environnement

SIMER

Vous aussi, produisez votre propre compost

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est une technique de valorisation des déchets biodégradables de la cuisine, de la maison et du jardin en tas ou en bac (composteur).

Au cours du processus de compostage, les micro-organismes tels que les champignons et les bactéries et d'autres organismes de plus grande taille (acariens, vers de terre, insectes...) transforment ces déchets (feuilles, tailles, pelouse, fanes de légumes, petits branchages, fruits, légumes, coquilles d'œuf, filtre à café et marc...) en compost.

POURQUOI composter ?

1) Diminuer les tonnages d'ordures ménagères transportées et enfouies en décharge, en détournant la part de déchets végétaux et alimentaires présents dans votre poubelle habituelle.

2) Produire votre propre compost à partir de vos déchets fermentescibles. Environ 30 % des déchets ménagers se décomposent facilement !

3) Enrichir la terre de votre potager et de vos jardinières avec un compost

100 % naturel, en remplacement des engrais traditionnels ! Le compost améliore la structure du sol, apporte les éléments indispensables au développement des plantes, favorise l'activité biologique du sol et limite les maladies des plantes.

4) Limiter les allers-retours en déchèterie pour le dépôt des déchets végétaux.

5) Répondre aux objectifs du Grenelle Environnement : diminuer notre production de déchets de 5 kg par habitant et par an pendant 5 ans et en valoriser 45 % en 2015.

De l'air, de l'eau... la vie !

Ou comment composter...

Pour obtenir un bon compost en 8 à 12 mois, il est important de :

- Varier les apports : mettre autant de matière brune, sèche, que de matières verte, humide
- Aérer votre tas de compost en le brassant régulièrement.
- L'arroser en cas de besoin. Pour le savoir, prenez votre compost dans la main. Il est parfait s'il est humide, sans présence de gouttes d'eau.

Comment utiliser votre compost ?

- Après quelques mois de fermentation (4/5 mois) : en paillage au pied des arbres,

arbustes et pieds de tomates pour conserver l'humidité du sol et limiter la repousse des mauvaises herbes

- A maturité (8 à 12 mois) : en mélange avec 2/3 de terre ou 1/3 de sable et 1/3 de terre pour rempoter, enrichir le sol de votre potager.



Le SIMER vous donne des conseils pratiques et vous fournit un composteur en bois ou en plastique à prix réduit (de 15 à 21€) selon les modèles, pour le premier composteur. Un guide de compostage et un seau vous sont également fournis.

Contactez-nous au 05 49 91 96 42 pour plus d'informations ou consultez notre site internet www.simer86.fr !



Venez visiter l'eco-pole !

Visite du centre de tri (emballages et papier) et de la plateforme de compostage (déchets végétaux et alimentaires), du lundi au vendredi, en groupe, sur simple réservation au 05 49 91 96 42.

Particuliers, professionnels, associations, groupes scolaires...Tous sont les bienvenus à l'Eco-Pôle. La visite dure entre 1h et 1h30.

La collecte des déchets ménagers à Jardres

Jour de collecte

Bourg et lieux-dits

Vos déchets d'emballages (sac jaune), journaux, revues, magazines (sac bleu) et ordures ménagères (sac noir) sont collectés dans nos bennes bi-compartmentées le VENDREDI MATIN (sortie avant 4 h).

Zone de La Carte

Vos déchets d'emballages (sac jaune), journaux, revues, magazines (sac bleu) et ordures ménagères (sac noir) sont collectés dans nos bennes bi-compartmentées le MARDI MATIN (sortie avant 4 h).

Les bio-déchets (bac noir à capot marron) et les ordures ménagères sont collectées le VENDREDI MATIN (sortie avant 4 h).



EN CAS DE JOUR FERIE LE VENDREDI reportée au mercredi matin

**Déchetterie de Chauvigny Zi de Peuron
Tél. 05 49 56 14 29**

Ouverture

- Lundi, mardi, jeudi : de 13 h 30 à 18 h ;
- Mercredi, vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h ;
- Samedi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30 (FERMEE les jours fériés)

SIMER ECO-POLE

**La Poudrerie – 86 320 SILLARS
Tél : 05.49.91.96.42**



Démarches Administratives

Certificat d'Acte de Mariage

Vous souhaitez obtenir une copie d'acte de mariage ?

Vous devez effectuer votre demande par la poste. Votre courrier devra être accompagné d'une photocopie du livret de famille ou d'une pièce d'identité et d'une enveloppe timbrée pour la réponse. Si la demande est faite sur place : pièce d'identité et éventuellement preuve du lien de filiation directe avec la personne concernée par l'acte. Les copies d'acte ainsi que les extraits avec filiation ne sont délivrées qu'aux intéressés, et à leur parents et enfants.

Certificat d'Acte de Décès

Vous souhaitez obtenir une copie d'acte de décès ?

Toute personne, même si elle n'a aucun lien de parenté avec le défunt, peut demander un acte de décès.

La demande peut être faite sur place ou par correspondance, auprès de la mairie du lieu où a été dressé l'acte ou du dernier domicile du défunt. Par correspondance, indiquer les nom et prénom du défunt et la date du décès et joindre une enveloppe timbrée portant l'indication du nom et de l'adresse pour la réponse.

Attestation d'accueil

Vous accueillez une personne de nationalité étrangère (hors CEE) pour un séjour touristique de moins de trois mois ?

Un dossier est à établir dans les six mois précédant sa venue.

- Pièces à produire pour l'hébergement :
 - pièce d'identité
 - justificatifs de ressources (avis d'imposition + 3 derniers bulletins de salaire)
 - justificatif de domicile (bail locatif ou taxe foncière)

- un timbre fiscal ANAEM à 45€

- Pour l'héberger :
 - copie du passeport en cours de validité
 - justificatif d'une assurance médicale couvrant les frais de rapatriement éventuels durant le séjour.

Demande d'acte de naissance

Vous souhaitez obtenir une copie ou un extrait d'acte d'état civil ?

La demande doit être faite après de votre commune de naissance. L'acte vous sera ensuite transmis, selon la commune, par courrier électronique ou postal. Dans le deuxième cas de figure, n'oubliez pas de joindre une enveloppe timbrée portant l'indication du nom et de l'adresse pour la réponse.

Bruits

Sont considérés comme bruits de voisinage liés aux comportements, et ne nécessitant pas de mesures acoustiques, les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir notamment :

- d'animaux domestiques et de basse-cour,
- des appareils domestiques électroménagers et de diffusion du son et de la musique,
- des instruments de musique,
- des outils de bricolage, de jardinage, et engins ou matériels de travaux,
- des dispositifs d'effarouchement,
- des pétards et pièces d'artifice,
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés,
- de l'utilisation de locaux fixes intérieurs ou extérieurs individuels ou collectifs, tels que chauffage, climatisation, ventilation mécanique, filtration des piscines familiales, alarmes.

Lorsque le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité publique, la durée, la répétition ou l'intensité sont prises en compte pour l'appréciation de la gêne due aux bruits de voisinage liés aux comportements.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques etc... dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

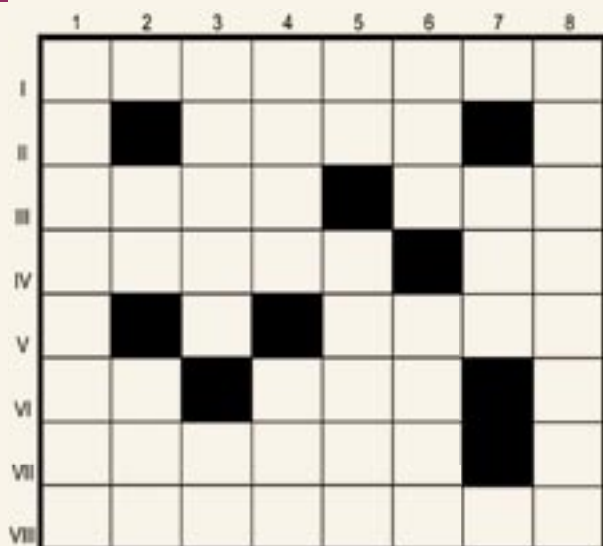
- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toute mesure propre à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de dispositif tel que les colliers anti-aboiements dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal.

Un bruit vous gêne ?

Quelle que soit son origine, privilégiez dans tous les cas une démarche amiable.

Mots croisés de Michel FROGER



HORIZONTALEMENT

- I – Son nom vient du temps ou elle avait deux roues. – II – Oiseau ou engin de chantier. III – Parfois ferrée. Etendue d'eau. – IV – Léopard qu'on appelle « serpent de verre ». Réplique enfantine. – V – Mort à l'envers. – VI – Les premières d'une série de vingt-six. Lettre grecque. – VII – Fixas solidement. – VIII – Chant du soir.

VERTICALEMENT

- 1 – Campements légers en plein air. – 2 – La valeur du silence. Céréale. – 3 – On la trouve à l'avant d'une fusée. Conjonction. – 4 – Novice dans le corps. Possédée. – 5 – Possédé. Il n'avait pas peur du travail. – 6 – Pareil. Passa tout près. – 7 – Quadrupède. – 8 – Promenade pas toujours autorisée.

Collision avec un gibier

Comment être indemnisé

Depuis le 1^{er} août 2003, tout automobiliste circulant en dehors d'une voie privée peut être dédommagé, sans avoir à chercher un responsable, si l'animal ne fait pas l'objet d'une action de chasse.

En effet, quand les victimes ne sont pas couvertes par leur assurance, le Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages les indemnise au titre de la solidarité nationale.

Ce que l'assurance couvre

Pour les dommages corporels, au même titre que pour tout autre sinistre, si vos passagers sont couverts, vous n'êtes pas indemnisé par votre assurance en tant que conducteur que si votre contrat inclut une « garantie conducteur ».

Les dommages matériels, eux, sont pris en charge que dans le cadre d'une garantie tous risques, ou tierce collision incluant les grands gibiers.

Attention, sans procès-verbal de police ou rapport de gendarmerie, l'assureur inflige un malus, considérant que le conducteur doit rester maître de son véhicule. Depuis le 11 juin 2007, les assurés peuvent se faire rembourser la franchise appliquée par leur compagnie via le Fonds de garantie.

Ce que le Fonds garantit

Puisque que votre d'assurance ne couvre pas ce genre de sinistre, ce serait au Fonds de garantie d'intervenir. Votre demande d'indemnité doit lui être adressée sous trois ans. Elle doit comprendre le formulaire contenant les renseignements relatifs à l'accident ; délivré par votre assureur ou à télécharger via le site Internet du Fonds de garantie ; le rapport d'expertise dressant les dommages matériels subis et le rapport de police ou le procès-verbal de gendarmerie.

Attention le Fonds n'indemnise pas les accidents ayant lieu sur une voie privée. Dans ce cas il faut se retourner contre le propriétaire des lieux en saisissant le tribunal d'instance ou celui de grande instance si le préjudice est supérieur à 76 000€.

Si un responsable est identifié

Si l'accident résulte d'une action de chasse, il vous revient de le prouver et d'engager la responsabilité de la société organisatrice, ou du chasseur, devant les tribunaux précités. Sur une route ou autoroute, quand aucun panneau ne met en garde contre le risque de traversée d'animaux sauvages, il est possible de se retourner contre la DDE ou la société d'exploitation d'autoroute. Mais leur responsabilité ne

peut être retenue qu'à proximité des zones ou le passage d'animaux est habituel, mais non signalé. Il en est de même pour les barrières et clôtures. Le Conseil d'Etat a précisé qu'aucune disposition n'oblige à protéger tout le réseau des animaux sauvages.

En cas de manquement en zone sensible, ce sont les tribunaux de l'ordre administratif et le Conseil d'Etat qui doivent être saisis. Enfin, si les animaux sont en surdensité (laquelle résultera d'une expertise), que le terrain jouxtant la route ou l'autoroute est mal clôturé, il est là aussi possible de se retourner contre le propriétaire des lieux.

Pour les animaux domestiques

L'animal ayant un propriétaire, l'indemnisation est assurée par l'assurance responsabilité civile du détenteur de l'animal ou de la personne qui en a la garde. Le Fonds de garantie des accidents de la circulation n'intervient que lorsque le propriétaire ou le gardien n'est pas assuré ou identifié. Dans ce cas, il convient de suivre la même procédure que pour le gibier.

Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages : 01 43 98 77 00, www.fga.fr

Office national de la chasse et de la faune sauvage : 01 30 46 60 00, www.oncfs.gouv.fr

Réglementation sur les terrains non entretenus

Des textes autorisent le Maire à intervenir sur un terrain privé non entretenu, soit au titre des pouvoirs de police générale, soit dans le cadre de textes spéciaux, tels que la procédure de déclaration d'état d'abandon ou la prévention des incendies de forêts.

Un Maire doit donc faire respecter l'obligation d'entretien et la sécurisation des terrains privés dès lors qu'il existe un risque pour le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Par ailleurs, lorsque le bien est situé dans une zone habitée, l'article L 2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire de mettre en demeure les propriétaires d'exécuter, à leurs frais, les travaux de remise

en état du terrain et d'y procéder d'office aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit si les travaux n'ont pas été effectués à la date de la mise en demeure.

Article L2213-25

Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le Maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le Maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit.

Si le propriétaire ou, en cas d'indivision, un ou plusieurs des indivisaires n'ont pu être identifiés, la notification les concernant est valablement faite à la Mairie.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application du présent article.

Votre partenaire Imprimeur pour la réalisation de vos documents en couleur, sur papier recyclé.
Dépliants, prospectus, brochures, affiches, mailings, chemises, plaquettes, papier à entête, carnets, classeurs, billetterie, faire-part, offset et numérique...

créa'imprim

05 49 46 97 01
crea-imprim@wanadoo.fr

Le service des entreprises, artisans, collectivités, associations, particuliers...

**Jean-Michel MINGOT**
Agent Général

Mutuelle du Mans Assurances

Votre assureur de proximité
Particuliers - Entreprises - Placements Vie

Tél. 05 49 46 32 65 - Fax 05 49 46 33 10

**ZAE LA CARTE**
86800 JARDRES

Email: jean-michel.mingot@mma.fr

Statistiques sur la commune de Jardres

En 2006, date du dernier recensement, la population est de 1 042 habitants et compte 497 actifs (taux de chômage de 6 %).

Population	Année	Naissances	Décès
1962 : 572	1999	13	5
1968 : 580	2000	11	5
1975 : 581	2001	16	6
1982 : 715	2002	10	6
1990 : 831	2003	13	3
1999 : 906	2004	11	7
2006 : 1042	2005	15	3
	2006	4	5

Répartition Hommes / Femmes

Hommes : 51 % Femmes : 49 %

Immobilier

407 logements dont 98,99 % en maisons
1,01 % en appartements
dont 87,63 % propriétaires et 12,37 % locataires

Situation matrimoniale

- Célibataires : 28,28 %
- Divorcés : 4,04 %
- Veufs : 5,05 %
- Mariés : 62,63 %

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010.

- Population municipale 1050
- Population comptée à part 75
- Population totale 1125

Recensement 16 ans

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Après la Journée d'appel de préparation à la défense (J.A.P.D.), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JAPD, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Le Bureau du Service National c'est aussi la gestion jusqu'à l'âge de 50 ans, *des personnels qui ont servi sous les drapeaux ou qui ont été engagés. Pour obtenir un état signalétique et des services, une vérification des services en vue de l'obtention de la carte du combattant, l'établissement de services aériens ou une demande de motif médical ...

Vous pouvez prendre contact auprès de nos services soit par :

Mail : bsn-poi-sai@dsn.sga.defense.gouv.fr

Tél. : 05 49 00 24 69 - Fax 05 49 00 24 50

courrier : Bureau du Service National de Poitiers

Quartier Aboville - BP 647

86023 POITIERS CEDEX

ou encore sur le site du rectorat de Poitiers :

www.ac-poitiers.fr/eleves/pcitoy

* (de 50 à 92 ans, prendre contact auprès du BCAAM
- Caserne Bernadotte - 64023 PAU CEDEX

Compte ameli.fr

Suivez vos remboursements de l'Assurance Maladie en ligne sur ameli.fr

Aujourd'hui l'Assurance Maladie vous permet de suivre, directement sur internet et en temps réel, le détail de vos remboursements et consulter le paiement de vos indemnités journalières. Grâce au compte ameli, vous pouvez aussi obtenir des attestations ou contacter votre caisse en ligne.

Accessible à tous, ce service est pratique, rapide, malin et facilite vos relations avec l'Assurance Maladie.

**Pour créer votre compte ameli,
rendez-vous sur www.ameli.fr**

et laissez-vous guider par l'aide en ligne

Calendrier des fêtes et manifestations

JANVIER

vendredi 8 : Vœux du maire

dimanche 31 : Loto de la MFR, élèves BEPA
de la Maison Familiale Rurale

FEVRIER

dimanche 7 : Concours de belote
Anciens Combattants

dimanche 28 : Repas des chasseurs
ACCA

MARS

samedi 13 : Bal du Football Club - FCJ

samedi 20 : Concours de belote
Aînés Ruraux

dimanche 21 : Banquet de la chasse
ACCA

Dans le mois (sous réserve) : Exposition à la bibliothèque municipale « La terre est ma couleur » et photos sur Madagascar

AVRIL

vendredi 23, samedi 24 et dimanche 25 :

Théâtre - Les Marjolons de la Tour

vendredi 30 : Théâtre

Les Marjolons de la Tour

MAI

samedi 8 : Cérémonie et Banquet
des Anciens Combattants

mercredi 19 : Repas cantonal
des Aînés Ruraux

samedi 29 : 40 ans du Football Club - FCJ

JUIN

dimanche 13 : Fête de la Chasse et des AC
- ACCA - Anciens Combattants

Dans le mois (sous réserve) : Exposition à la bibliothèque municipale « La création d'une bande dessinée »

JUILLET

jeudi 22 : Concours de belote
Aînés Ruraux

SEPTEMBRE

samedi 11 : Journée des Associations de Jardres - Comité des Fêtes

NOVEMBRE

jeudi 11 : Cérémonie Anciens Combattants
et remise des récompenses aux lauréats du
concours des maisons fleuries.

samedi 13 : Concours de belote
Aînés Ruraux

samedi 20 : Loto APE
Parents d'élèves

DECEMBRE

dimanche 12 : Course pédestre
Les Baladins de Jardres

Législation sur les chiens

Déclaration obligatoire des «chiens dangereux».

Selon la loi N° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux, les propriétaires des chiens de 1^{re} et 2^e catégories sont dans l'obligation de les déclarer à la mairie de leur lieu de résidence (précisions en mairie sur les classements des chiens).

A joindre à la déclaration : l'identification du chien conformément à l'article 276-2 du code rural ; la vaccination antirabique du chien en cours de validité ; pour les chiens mâles ou femelles de la 1^{re} catégorie, le certificat vétérinaire de stérilisation de l'animal ; l'assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire pour dommages causés aux tiers par le chien.

Cette déclaration doit être déposée en mairie annuellement, accompagnée des pièces justificatives en cours de validité.

Permis de détention de « chiens dangereux »
(Nouvelle réglementation 2010)

La loi du 20 juin 2008 a renforcé les mesures de prévention et de protection des personnes con-

tre les chiens dangereux et a rendu obligatoire l'obtention d'un permis de détention pour les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{re} et de 2^e catégorie. Ce permis de détention devra être délivré par le maire de la commune ou réside le propriétaire ou détenteur du chien.

La délivrance du permis est subordonnée à la production de l'identification et de la vaccination du chien ; d'une assurance obligatoire garantissant la responsabilité civile du propriétaire ou détenteur du chien ; de la stérilisation de l'animal pour les chiens de 1^{re} catégorie ; de l'évaluation comportementale du chien par un vétérinaire habilité, de l'attestation d'aptitude à détenir un chien dangereux délivrée à l'issue d'une formation d'une journée par un formateur agréé par la Préfecture.

La liste des personnes habilitées dans la Vienne à dispenser la formation et la liste des vétérinaires désignés pour réaliser l'évaluation comportementale des chiens sont disponibles en mairie.

Les propriétaires ne détenant pas le permis risque jusqu'à 3 mois de prison et 3 750€ d'amande, avec confiscation et euthanasie du chien.

Ces nouvelles mesures sont immédiatement applicables. Aucune sanction ne sera appliquée si les démarches ont été entamées.

Divagation des animaux

Tout chien circulant sur le territoire de la commune doit être muni d'un collier portant le nom, l'adresse de son propriétaire, être tatoué ou muni «d'une puce».

Il est interdit de laisser circuler les chiens sur le territoire de la commune sans qu'ils soient tenus en laisse et placés sous la surveillance de leur propriétaire.

L'accès des chiens même tenus en laisse est strictement interdit dans tous les espaces verts publics et terrains de jeux, particulièrement pour enfants.

Les Jardrais ont la parole

Cet encart vous est réservé.

N'hésitez pas à vous exprimer : remarques, critiques, suggestions, questions, etc...



Facultatif :

Nom : _____ Adresse : _____ E-mail : _____

Solution des mots croisés

HORIZONTALEMENT

- I – Brouette. - II – Grue. - III – Voie. Lac. - IV – Orvet. Na. - V – IREP (péri). - VI – Eta. - VII – Clouas. - VIII – Sérénade.

VERTICALEMENT

- 1 – Bivouacs. - 2 – Or. Blé. - 3 – Ogive. Or. - 4 – Urée. Eue. - 5 – Eu. Titan. - 6 – Tel. Rasa. - 7 – Ane. - 8 – Escapade.



Avenue Thomas-Edison
Téléport 4 - Astérama 1
B.P. 90-159
86961 FUTUROSCOPE
CHASSENEUIL CEDEX

Tél. : 05 49 49 44 44



Intermarché
SUPER

Lundi au Mercredi
8h30 - 12h30 • 14h30 - 19h30

JARDRES La Carte

Tel: 05 49 46 38 58

Jeudi au Samedi
8h30 - 19h30



Dimanche 9h30 - 12h30 (Juillet et Août)

Dupont
Père & Fils

Plomberie – Chauffage – Ramonage
Isolation – Couverture – Zinguerie
Neuf & Rénovation

5, rue de Taupinet - 86800 LAVOIX
Tél: 05 49 56 66 46

Spécialiste en Energie Renouvelable

PRO&Cie
le Réflexe Gentillesse

BONNEMAIN

- TV - HIFI - VIDÉO - ANTENNES
- Agréé CANAL+ et SAT
- MÉNAGER
- SERVICE après VENTE
- CLIMATISATION - ÉLECTRICITÉ
- ALARME

«La Carte» JARDRES

86300 CHAUVIGNY - Tél. 05.49.47.90.90
86310 SAINT-SAVIN - Tél. 05.49.48.01.28

LUDOVIC DUBOIS

MENUISERIE - EBENISTERIE
MAISONS OSSATURE BOIS

21 rue de la Vallée d'Anguin
86800 Saint Julien l'Ars

TEL: 05 49 46 33 64

contact@menuiserie-dubois.com



MOTOCULTURE DE PLAISANCE



Rémy COURBIER



SAVIGNY L'EVESCAULT

Tél. 05 49 56 52 77

Fax 05 49 45 91 34

Vente Matériel Neufs & Occasions
sarlcourbier.remy@wanadoo.fr



François BERT

Peinture bâtiment



intérieur et extérieur

Ravalement
Sols et Murs
Décoration

Sarl Fouchet . Bert

Lavage - Démoussage
Toitures et
Façades

Publicité adhésive

Panneaux
Enseignes
Véhicules

fbert86@orange.fr

05 49 50 19 28 • 06 68 68 53 90